



République et Canton de Neuchâtel

**COMMUNE DE LA TÈNE**

**Rapport du Conseil communal au Conseil général  
relatif  
à la poursuite du processus de fusion**

---

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1 Introduction**

Par le présent rapport, le Conseil communal propose à votre Autorité de poursuivre les travaux de fusion en engageant la commune de La Tène dans le processus du Grand Entre-deux-Lacs.

## **2 Développement**

En effet, si nous nous référons aux conclusions du rapport d'experts Compas, du 23 août 2013 (Cf. annexe 4), la population laténienne est favorable à la poursuite des réflexions en vue d'une fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines.

Le périmètre Grand Entre-deux-Lacs regroupant les communes de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise est la solution privilégiée. Si une fusion devait se concrétiser entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs, des changements plutôt voire très positifs sont attendus dans de nombreux domaines, notamment au niveau du poids de la commune face à l'extérieur, de la mobilité et des transports, du développement de la commune, de la vie associative et des sociétés locales ainsi qu'au niveau de la qualité des prestations communales. Des effets plutôt voire très négatifs sont par compte anticipés au niveau des impôts et des taxes, de l'identification des citoyens à leur commune et de la proximité des services.

Le Conseil communal fait siennes les conclusions du rapport Compas et vous invite à poursuivre formellement le processus du Grand Entre-deux-Lacs.

Certes, une part des laténiens s'est prononcée en faveur du volet Paroisse politique + Enges. Cependant, ce projet n'a la faveur que d'une seule commune, celle d'Hauterive, et les Conseils généraux des communes de Saint-Blaise et Enges ont formulé une décision plus favorable au projet Grand Entre-deux-Lacs.

Si une proposition d'étude 2x4 (Le Landeron, Lignièrès, Cressier et Cornaux d'une part et La Tène, Saint-Blaise, Enges et Hauterive d'autre part) a été évoquée, il sied toutefois de tenir compte les 4 communes de l'Est n'en veulent pas, décidées à partir dans un processus unique, qu'il soit à 4, 5 ou 7, s'il n'est pas possible de l'envisager à 8, ce qui exclut la double étude évoquée 2x4.

Par ailleurs, les 8 Exécutifs sont invités à signer le 2 avril prochain une charte de collaboration, par laquelle ils déclarent ne s'engager que dans un seul processus de fusion, avec une seule variante.

La question reste tout de même de savoir si La Tène doit se désolidariser de la commune d'Hauterive et décider de rallier les 4 communes de l'Est pour contribuer ainsi à définir un périmètre de fusion de 15'000 habitants minimum, voire d'avantage si les communes d'Enges et de Saint-Blaise font le même choix.

A cette question et en rapport aux effets plutôt positifs attendus par notre population, le Conseil communal est convaincu que la solution unique du Grand Entre-deux-Lacs a sa raison d'être.

Les aspects suivants sont évalués positivement, de façon plus marquée pour le Grand Entre-deux-Lacs que pour la Paroisse politique + Enges :

1. poids de la commune face à l'extérieur
2. mobilité et transports
3. développement de la commune
4. développement de la vie associative et des sociétés locales
5. qualité des prestations

(Cf. à ce sujet les tableaux 3-5 et 3-7 du rapport de Compas, pages 13 et 14)

Par ailleurs, un rapprochement au niveau de la Paroisse politique + Enges est apprécié comme une étape avant une fusion plus importante. Notre commune a connu une fusion qualifiée par certains de « fusionnette » et le Conseil communal est convaincu qu'il faut envisager un périmètre de fusion le plus large possible.

L'Entre-deux-Lacs est une région du bas du canton de Neuchâtel qui jouit d'une situation géographique privilégiée. Ce sont environ 20'000 habitants qui ont choisi cette région, une population non négligeable si on la compare aux autres communes-régions cantonales comme Milvignes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers ou aux deux principales villes, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. L'Entre-deux-Lacs occuperait ainsi le troisième rang des communes neuchâteloises quant à son nombre d'habitants.

L'Entre-deux-Lacs offre un cadre de vie riche de diversités. Non loin d'un centre urbain, les habitants ont le choix de résider dans des unités villageoises de plusieurs tailles, tout en ayant accès à tous les services qui devront être harmonisés afin de garantir à chacun les mêmes prestations. La topographie, de la plaine aux sommets du Jura, est variée et permet encore une fois à chacun de résider selon son désir qui au bord d'un lac ou à la montagne, en hiver sous ou dans le brouillard ou bien au soleil.

Dans l'Entre-deux-Lacs, la diversité économique, artisanale et industrielle, offre beaucoup de postes de travail, permettant à sa population de travailler là où elle vit et inversement de vivre là où elle travaille. L'Entre-deux-Lacs s'articule selon un faisceau de liens routiers, ferroviaires et de transports publics, orientés d'Est en Ouest sur l'axe reliant Neuchâtel à Bienne avec une ouverture importante sur les villes plus importantes du plateau suisse, Berne et Fribourg

La Tène joue un rôle prépondérant dans la région et l'inscrire dans le projet Grand Entre-deux-Lacs paraît naturel et ne péjorera en rien les prestations offertes à sa population.

### 3 Financement de l'étude

Le comité de pilotage du Grand Entre-deux-Lac a sollicité une offre auprès de la communauté de travail IDHEAP/COMPAS, avec pour objet l'accompagnement du projet de fusion des 8 communes (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières, Cressier, Enges).

Les objectifs pratiques de l'accompagnement par des experts sont :

- de concevoir les prestations, les activités et l'organisation de la commune qui naîtra de la fusion, cela en fonction des orientations données par les autorités des communes impliquées
- d'accompagner et conseiller les autorités communales dans le processus de décision politique et démocratique lié au projet, afin de parvenir à une votation éventuelle avant la fin de la législature (fin 2015 ou début 2016)

Pour l'accomplissement des prestations citées ci-dessus, le devis d'octobre 2012 de la communauté de travail IDHEAP/COMPAS (Cf. annexe 3) affiche un montant de 8.51 francs/habitant (TVA incluse), soit une somme de 41'250 francs pour La Tène<sup>1</sup>. A ceci, il convient d'ajouter une réserve pour tenir compte des nombreuses séances de travail à venir, de l'exécution de tâches (p.ex. collectes d'informations) pour le compte du comité de pilotage, des divers et imprévus. Pour ces frais, le Conseil communal propose d'allouer un montant forfaitaire de 3'750 francs, portant ainsi la demande du crédit sollicité à 45'000 francs.

Il est noter qu'il avait également été demandé à la communauté de travail IDHEAP/COMPAS de deviser un complément d'étude pour une variante d'étude dite 2x4, concernant d'une part les communes de la Paroisse politique + Enges et, d'autre part, les communes de l'Est. Ce complément s'élève à plus de 32'000 francs, soit 1.61 franc/habitant (7'797 francs pour La Tène).

Or, la double étude 1x8 et 2x4 ne fait plus sens au vue de la signature de la charte précitée, ou l'engagement à la signer la charte mentionné ci-dessus, et compte tenu des résultats de l'enquête populaire menée à La Tène.

### 4 Conclusion

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal propose à votre Autorité d'engager la commune de La Tène dans le seul processus du Grand Entre-deux-Lacs, de renoncer par la-même à poursuivre des investigations dans les processus Paroisse politique + Enges et Nouveau Neuchâtel, et à adopter les projets d'arrêtés joints en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 13 janvier 2014

LE CONSEIL COMMUNAL

<sup>1</sup> 4'843 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à multiplier par 8.51 francs/habitant, soit 41'213.93 francs, arrondis à 41'250 francs

## Liste des annexes

Seules sont jointes en tirage papier les annexes 1 à 3, qui sont remises pour la première fois au Conseil général.

Toutefois, l'intégralité des annexes est accessible sur :

- <http://www.commune-la-tene.ch> (rubrique : Politique / Conseil général)
- <https://echo-latene.ne.ch/accueil/> (accès réservé aux personnes habilitées)

Sur demande, l'administration communale peut remettre des tirages papier de toutes les annexes.

Annexe 1 : Projet d'arrêté concernant l'étude du projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs

Annexe 2 : Projet d'arrêté concernant un crédit de 45'000 francs pour l'étude du projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs

Annexe 3 : Devis de la communauté de travail IDHEAP/COMPAS pour un accompagnement du projet de fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs, octobre 2012

Annexe 4 : Rapport d'experts, Compas, 23 août 2013

Annexe 5 : Addendum au rapport d'experts, Compas

Annexe 6 : Grand Entre-deux-Lacs, Projet de fusion, Dimension sociétale



République et Canton de Neuchâtel  
**COMMUNE DE LA TÈNE**

**Arrêté du Conseil général**  
 concernant  
**l'étude du projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs**

---

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,  
 Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,  
 Vu l'arrêté du Conseil général, du 2 mai 2013, chargeant le Conseil communal de poursuivre en parallèle les études en vue des projets de fusion Grand Entre-deux-Lacs, Paroisse Politique + Enges et Nouveau Neuchâtel, de procéder à un sondage d'opinion de l'ensemble de la population sur sa volonté de poursuivre le processus de fusion et ses préférences entre les différents projets, puis de convoquer le Conseil général afin que celui-ci sélectionne l'option qui sera poursuivie,  
 Vu l'enquête de population menée en juin 2013,  
 Vu le rapport d'experts, Compas, du 23 août 2013, et son addendum,  
 Vu les rapports du Conseil communal, des 2 septembre 2013 et 13 janvier 2014,  
 Entendu le rapport de la Commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes,  
 Sur la proposition du Conseil communal,

**a r r ê t e :**

Projet de fusion **Article premier**  
 Grand Entre-deux-Lacs Le Conseil communal est chargé de poursuivre l'étude en vue du projet de fusion dénommé Grand Entre-deux-Lacs.

Entrée en vigueur **Art. 2**  
 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Tène, le 20 février 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
 Le président, La secrétaire,

M. Montini

M. Dubois Passaplan



République et Canton de Neuchâtel  
**COMMUNE DE LA TÈNE**

**Arrêté du Conseil général**

concernant

**un crédit de 45'000 francs pour l'étude du projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs**

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,

Vu le rapport du Conseil communal, du 13 janvier 2014,

Entendu le rapport de la Commission financière,

Sur la proposition du Conseil communal,

**a r r ê t e :**

Crédit

**Article premier**

Un crédit de 45'000 francs est accordé au Conseil communal pour la participation financière de la commune de La Tène à l'étude du projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs.

Amortissement

**Art. 2**

La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 20% l'an.

Financement

**Art. 3**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

**Art. 4**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 20 février 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
 Le président,                      La secrétaire,

M. Montini

M. Dubois Passaplan

## Devis

A l'attention du Bureau du Groupe Fusion des communes  
du Grand Entre-deux-Lacs

De la part de la Communauté de travail composée  
de la Chaire de finances publiques de l'IDHEAP  
et du Cabinet de conseil Compas Management Services

Pour un

**Accompagnement du projet de fusion  
des communes du Grand Entre-deux-Lacs**

Neuchâtel et Lausanne, octobre 2012

## 1. Contexte

Les communes du Grand Entre-deux-Lacs se sont associées pour développer une vision stratégique de leur futur. Cette vision pourrait passer par une fusion. Il s'agit là d'un projet stratégique majeur pour toutes les communes impliquées dans la réflexion : Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, La Tène, Lignièrès et Saint-Blaise. En effet, un projet de fusion est souvent le « projet du siècle » pour une commune. Un tel projet nécessite de la part des autorités de se projeter dans l'avenir. Car, même si la réflexion envisage un modèle institutionnel octroyant des compétences spécifiques aux localités, une fusion suppose un changement d'échelle : taille de population, échelle du territoire, importance de l'appareil administratif, rayonnement régional, etc. Des travaux préparatoires et un rapport d'opportunité ont déjà été réalisés en ce sens et présentés aux législatifs communaux. Le scénario d'une fusion des huit communes est envisagé (1×8). Un scénario alternatif, également évoqué, est celui d'une double fusion (2×4)

En se fondant sur ces travaux préparatoires, le Groupe Fusion souhaite disposer d'un accompagnement spécialisé afin de faire avancer le projet. Cela passe par l'apport d'éléments tout à fait concrets : calendrier, aspects politiques et institutionnels, aspects financiers, modalités de fourniture des prestations publiques, information et communication, préparation d'un référendum. Le Groupe s'est approché de la communauté de travail IDHEAP + COMPAS pour qu'elle lui apporte le soutien nécessaire, soutien basé sur l'expérience et les connaissances dont elle dispose dans ce domaine.

## 2. Objectifs

L'objectif général de l'intervention de la communauté IDHEAP + COMPAS est

- d'accompagner, soutenir et conseiller les communes dans leur projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs, qu'il s'agisse d'une fusion (1×8) ou d'une éventuelle double fusion (2×4) ;
- d'apporter des solutions pour résoudre les questions concrètes qui se posent dans un tel projet ;
- de mettre à disposition l'expérience accumulée par la communauté de travail allant de la conception à la réalisation.

Les objectifs pratiques sont les suivants :

- concevoir les prestations, les activités et l'organisation de la commune née d'une fusion, cela en fonction des orientations données par les autorités des communes impliquées;
- accompagner et conseiller les autorités communales dans le processus de décision politique et démocratique lié au projet, afin de parvenir à une votation éventuelle avant la fin de la législature (fin 2015 ou début 2016).

La **déontologie** de la communauté IDHEAP + COMPAS est de faciliter la prise de décision des autorités des communes. Cela implique de mettre en évidence les problèmes à résoudre et d'apporter, à ces problèmes, des solutions alternatives en mentionnant leurs avantages et leurs inconvénients. Ainsi, les autorités peuvent décider en connaissance de cause. Les enjeux liés aux personnes œuvrant pour les communes font également partie de notre déontologie. Afin de garantir un climat de travail serein, nous souhaitons pouvoir garantir que la fusion se réalise sans licenciement. L'idée est, cas échéant, de tabler uniquement sur les départs naturels si une rationalisation devait intervenir. Il est important que cette idée soit partagée et communiquée par les autorités communales.



### **3. Démarche**

Pour atteindre les objectifs pratiques du projet, les phases suivantes doivent être envisagées.

#### **1. Mise sur pied du projet**

Cette brève phase permet d'organiser le projet. Elle s'effectue lors d'une réunion entre le Bureau du Groupe Fusion et le mandataire. Concrètement on dresse un petit organigramme et un annuaire avec les coordonnées des personnes impliquées. Mais surtout, on valide ensemble les points-clés du projet : son contexte, ses objectifs, sa démarche, son calendrier (planning des travaux à effectuer pour parvenir à une votation avant la fin de la législature). On planifie les activités et on s'assure d'avoir toute la documentation.

#### **2. Information sur le projet**

Si besoin, on organise déjà à ce stade une séance d'information avec l'ensemble des personnes impliquées : Exécutifs, Législatifs, respectivement « commissions politiques » ou « commissions de fusion », ainsi que les personnes impliquées dans les administrations communales. Une communication à la population peut également intervenir, par exemple à l'aide des moyens existants (tous-ménages, bulletin d'information, communiqué de presse, etc.).

#### **3. Définition des grandes lignes du projet de fusion**

Cette phase s'appuie évidemment sur les travaux préparatoires déjà réalisés. Elle consiste à se mettre d'accord sur une ligne stratégique incluant le développement future de la commune qui naîtrait d'une fusion. Cela implique notamment de s'accorder sur le scénario à envisager en priorité (fusion ou double fusion) et sur un éventuel scénario alternatif (« Plan B »). Les lignes directrices doivent aussi définir les contraintes qui pèsent sur le projet : contraintes en termes d'urbanisation, du rôle des localités, de lieu de fourniture des prestations publiques, d'opinion publique et de finances publiques. Les lignes directrices sont définies au cours d'un ou plusieurs ateliers réunissant les membres du Groupe Fusion ou le Bureau du Groupe.

#### **4. Conception de la nouvelle commune née de la fusion**

Cette phase est celle qui requiert le plus de temps de travail. Elle est particulièrement importante, car le rôle d'une commune est d'offrir un cadre de vie et d'activités, ainsi que des prestations publiques. Il s'agit donc de « construire » la nouvelle commune. Cette construction part de l'existant et procède par adaptation en tenant compte (a) des contraintes identifiées lors de la phase précédente, (b) de la stratégie de développement et (c) des enjeux identitaires (opinion publique, partis politiques, sociétés locales, vie associative). La construction porte sur les prestations/activités offertes par la commune (quantité, volume, fréquence, qualité, lieu de fourniture) et sur l'organisation politique et administrative nécessaire à fournir ces prestations/activités. Pour chaque prestation/activité deux à trois options sont préparées par le mandataire sur la base des informations collectées auprès des administrations communales (par exemple option basse et option haute). Ces options sont ensuite présentées au Groupe Fusion. Ce dernier décide alors quelles sont les options qu'il faut retenir. Les options retenues sont ensuite réunies dans un projet cohérent intégrant l'ensemble des prestations à fournir par la nouvelle commune et son organisation. Ce projet tire profit des synergies et des mises en réseau des compétences. Il inclut les ressources humaines, informatiques et infrastructurelles (bâtiments, machines) nécessaires au fonctionnement de la nouvelle commune.

## 5. Projection financière

Cette phase vise à estimer les contours financiers de la commune née de la fusion. Elle doit offrir des perspectives financières claires pour l'avenir. Cela comprend un budget d'ouverture avec un compte de fonctionnement, un compte des investissements, un bilan prévisionnel. Cela comprend également la fixation d'un taux d'imposition en particulier pour les personnes physiques et la fixation du niveau des taxes les plus importantes pour le financement des charges. Dans ce domaine, une simulation peut être réalisée reposant sur quelques scénarios d'imposition. Une projection financière, au-delà du budget d'ouverture, est également établie afin de préciser notamment quelle serait la capacité d'investissement qui pourrait être dégagée. Les principaux indicateurs financiers sont estimés : couverture des charges, degré d'autofinancement, effort d'investissement, maîtrise des charges et de l'endettement.

## 6. Définition des aspects politiques et légaux

Cette phase permet de régler les aspects politiques et légaux. Ces aspects sont d'une haute importance, car ils sont porteurs d'une forte dimension identitaire. Cela comprend la décision sur (a) le nom de la commune (étant entendu que les localités conservent leur nom), (b) les armoiries, (c) la convention ou le contrat de fusion (incluant par exemple des éléments sur l'organisation politique –conseil local–, sur la garantie des sièges, sur l'organisation des élections) et (d) les autres règlements nécessaires avant la votation (règlement d'organisation et règlement sur les droits politiques). Ici également, le mandataire fournit des propositions permettant aux autorités de disposer d'une base de décision.

## 7. Information et communication

Cette phase correspond à celle du processus décisionnel institutionnel : aval du Service des communes du canton, passage devant les Exécutifs, passage devant les Législatifs et votation populaire. Elle inclut la communication à l'ensemble des parties prenantes (Exécutifs, Législatifs, partis politiques, sociétés locales, population). Elle mobilise différents vecteurs : tous-ménages, affiches, bulletins d'information, site internet, communiqués et conférences de presse, discussions, séances d'information, débats. Pour cela, le mandataire prépare un plan de communication. Il propose le matériel nécessaire à la communication, ainsi que des activités créatrices d'une nouvelle identité commune.

## 4. Répartition des rôles

- **Porteur du projet.** Communes associées au projet et, en particulier, les membres du Groupe Fusion et de son Bureau, ainsi que les Exécutifs, à moins qu'une autre organisation de projet soit prévue (cf. mise sur pied du projet).
- **Conseil externe.** Communauté de travail IDHEAP + COMPAS avec Nils Soguel et Gilles Léchoy comme répondants et participants aux réunions. Cas échéant ces derniers sont appuyés par des collaborateurs pour des travaux de recherche documentaire, d'entretiens, de recueil d'information, d'appui logistique, etc.
- **Conseiller en communication.** A désigner en fonction des besoins et des souhaits du mandant, responsable de l'ensemble des aspects spécifiquement liés à la communication (plan de communication, articles, tous-ménages, site internet, etc.).
- **Administrations.** Les administrations des communes associées au projet participent à l'ensemble du processus, sous la direction de l'autorité politique.

- **Autres instances.** Législatifs (éventuelles Commissions de fusion, Conseils généraux) en fonction de l'organisation du projet.
- **Implication du mandant.** Comme porteur de projet, il est nécessaire que le mandant s'engage pour atteindre les objectifs du projet. Le conseil externe et les administrations communales accomplissent l'essentiel du travail et soutiennent ainsi le porteur du projet. Mais le porteur du projet reste le pilote de l'opération (cf. déontologie ci-dessus).

## **5. Communauté de travail IDHEAP + COMPAS : composition et réalisations**

L'**IDHEAP**, l'Institut de hautes études en administration publique, est un institut universitaire basé à Lausanne. Fondé en 1981, il est associé à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. En Suisse, il est le seul centre d'enseignement, de recherche et d'expertise intégralement dédié au secteur public.

### **Nils Soguel**

- Professeur de finances et d'économie publiques à l'**IDHEAP**
- Président du Conseil suisse de présentation des comptes publics (entité de normalisation pour l'ensemble des collectivités publiques suisse)
- Docteur ès sciences économiques
- Quartier UNIL Mouline, CH-1015 Lausanne
- Tél 021 557 40 50, nsoguel@idheap.unil.ch
- Domaine de compétences distinctives : gestion financière, rapprochement de communes pouvant aller jusqu'à la fusion, éducation, social, santé, promotion économique

**Compas Management Services Sàrl** est un cabinet de conseil dans le domaine de la gestion stratégique. Etabli à Neuchâtel depuis sa fondation en 2000, il est actif en Suisse romande et alémanique. Il a déjà soutenu de nombreuses organisations publiques ou privées confrontées à des défis de nature stratégique.

### **Gilles Léchet**

- Associé-gérant du Cabinet Compas Management Services Sàrl
- Docteur ès sciences économiques
- Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel
- Tél. 032 730 16 00, gilles.lechet@compas-management.ch
- Domaine de compétences distinctives : gestion stratégique, rapprochement de communes pouvant aller jusqu'à la fusion, développement territorial, police du feu, social, santé

D'autres membres de la communauté de travail **IDHEAP + COMPAS** sont susceptibles de participer aux travaux. Ils agissent sous la responsabilité des personnes mentionnées.

La communauté **IDHEAP + COMPAS** a déjà conduit de nombreux projets en commun dans le secteur public depuis 2000. Cette communauté permet de réunir un large éventail des connaissances et de compétences au profit des mandants ; des compétences qui sont, de surcroît, complémentaires.

Notre communauté a accompagné à ce jour une bonne quinzaine de projets de rapprochement de communes pouvant aller jusqu'à une fusion (projets achevés par une fusion, soit aboutis sur un plan stratégique mais qui restent à concrétiser ou en cours). Voici quelques-uns de ces projets :

- Bulle, La Tour-de-Trême (nouvelle commune de Bulle)
- Marin-Epagnier, Thielle-Wavre (nouvelle commune de La Tène)
- Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles, Ecoteaux, Essertes, Les Tavernes, Les Thioleyres, Maraçon, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux et Vuibroye (nouvelle commune d'Oron)
- Bevaix, Boudry, Cortaillod
- Le Locle, La Chaux-de-Fonds
- La Heutte, (Orvin), (Péry), Plagne, Romont, Vauffelin
- Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Moutier, Perrefitte, Roches, La Scheulte, (Souboz), Elay
- Diesse, Lamboing, Nods, Prêles
- Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Villeret
- Denges, Echandens, Lonay, Préverenges
- Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies, Tannay

## 6. Honoraires et calendrier

Le mandataire offre les prestations définies sous le point 3 au tarif horaire de 175 francs hors TVA à 8.0%. Ce taux est une moyenne *pro rata temporis* du taux partenaire (200 francs), senior (125 francs) et junior (80 francs). Ce tarif inclut les frais divers du mandataire (transport, repas, secrétariat, photocopies, etc.). Le budget d'honoraires se détaille comme suit :

Activités selon la démarche proposée (cf. Rubrique 3 ci-dessus)	Année	Budget		
		Heures	Francs	Fr./habitant
Mise sur pied du projet				
Information sur le projet				
Définition des grandes lignes du projet				
Conception de la nouvelle commune	2013	400	70'000	3.50
Projection financière				
Définition des aspects politiques et légaux	2014	300	52'500	2.63
Information et communication	2015	200	35'000	1.75
Total			157'500	7.88
TVA 8%			12'600	0.63
Grand total			170'100	8.51
Réserve pour un scénario alternatif ("Plan B")		170	29'750	1.49
TVA 8%			2'380	0.12
Grand total			32'130	1.61

Le tableau ci-dessus indique quelles sont les activités qui prennent place au cours des années 2013, 2014 et 2015. Il part du principe que les activités prévues en 2013 puissent démarrer au premier trimestre ou au plus tard avant l'été.

La colonne « heures » indique le nombre d'heures requises du côté du mandataire (temps « technique » nécessaire à la réalisation des travaux). Ces heures se répartissent sur les années en tenant compte du temps politique (temps nécessaire à la formation de la volonté/décision politique). Ce temps politique peut être plus court ou plus bref. Il dépend passablement de l'évolution de l'environnement du projet.

Les montants indiqués ci-dessus correspondent à un plafond que le mandataire s'engage à ne pas dépasser dans les limites des prestations prévues dans ce devis.

### **3. Conditions de paiement**

Pour chacun des trois blocs d'activités (activités en principe sur 2013, resp. 2014 et 2015), le mandataire facture ses prestations en deux tranches : une première tranche au début du bloc et une seconde tranche à mi-parcours.

Le délai de paiement des factures est fixé à 30 jours nets à partir de la date de facturation. En cas de rupture anticipée de la collaboration dans le cadre du présent mandat, les prestations effectuées jusqu'à la date de la rupture sont facturées immédiatement et dues dans un délai de 30 jours.

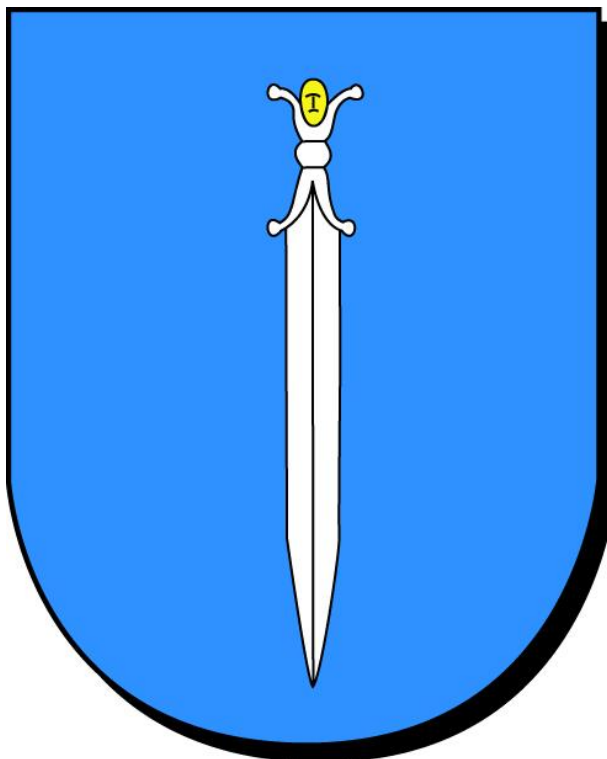
### **4. Clause de confidentialité**

Le mandataire s'engage à ne divulguer aucune information, ni aucun renseignement à des tiers, ceci sous quelque forme que ce soit, sans disposer au préalable d'une autorisation du mandant.

### **5. Garantie de retrait**

Le mandant dispose en tout temps du droit de mettre fin aux obligations résultant du présent mandat. Seules les prestations effectuées et les frais survenus jusqu'à la date de résiliation sont facturés.

## **NE-GE2L+ : ENQUETE AUPRES DES ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE DE LA TENE**



### **ENQUETE - CORPS ELECTORAL**

Etabli à l'intention : Commune de La Tène

**Neuchâtel, août 2013**

---

**AUTEURS :**

**Compas Management Services**

Dr Gilles A. Léchet

Cinthia Tellenbach

Case postale 2029

CH-2001 Neuchâtel

Tél. 032 730 16 00

gilles.lechet@compas-management.ch

**APPUI SCIENTIFIQUE :**

**Institut de hautes études en adminis-  
tration publique**

Prof. Nils Soguel

Julie Silberstein

Mouline 28

CH-1022 Chavannes/Lausanne

Tél. 021 557 40 50

nils.soguel@idheap.unil.ch

## **TABLE DES MATIERES**

<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>3</b>
<b>CONDENSE</b>	<b>4</b>
<b>1 INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>2 TAUX DE REPONSE</b>	<b>8</b>
<b>3 RESULTATS DE L'ENQUETE</b>	<b>10</b>
<b>4 ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ATTITUDE DES REPONDANTS</b>	<b>16</b>
<b>5 CONCLUSION</b>	<b>19</b>
<b>6 ANNEXES</b>	<b>21</b>
6.1 Méthodologie	21
6.2 Facteurs explicatifs - compléments	23

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 3-1 : Intérêt des répondants pour une possible fusion de La Tène.....	10
Figure 3-2 : Attitude des répondants quant à la poursuite des réflexions.....	11
Figure 3-3 : Solution à privilégier (→ pourcentage de répondants).....	11
Figure 3-4 : Solution à privilégier (→ Somme points attribués).....	12
Figure 3-5 : Effets attendus d'une fusion → Grand Entre-deux-Lacs.....	13
Figure 3-6 : Effets attendus d'une fusion → Nouveau Neuchâtel .....	14
Figure 3-7 : Effets attendus d'une fusion → Paroisse politique + Enges .....	14

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 2-1 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants.....	9
Tableau 3-1 : Effets attendus d'une fusion → récap. pourcentages positifs et négatifs.....	15
Tableau 4-1 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – GE2L .....	17
Tableau 6-1 : Protocole d'enquête .....	22
Tableau 6-2 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – NN .....	23
Tableau 6-3 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – PP+E .....	24



## CONDENSÉ

**Contexte.** La commune de La Tène et sept autres communes (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise) souhaitent s'associer pour développer une vision stratégique de leur futur... une vision qui pourrait passer par une fusion de communes. Trois périmètres ont à l'heure actuelle fait l'objet d'études préparatoires : **Grand Entre-deux-Lacs** (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise, sigle GE2L), **Nouveau Neuchâtel** (Corcelles-Cormondrèche, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Valangin, sigle NN) et **Paroisse politique + Enges** (Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, sigle PP+E). Avant de poursuivre les travaux, chacune des huit communes doit se positionner par rapport au périmètre de l'étude. Dans cette optique, les autorités politiques de la commune de La Tène ont souhaité associer les citoyennes et citoyens à la réflexion. Pour ce faire une enquête d'opinion est effectuée, enquête dont les résultats font l'objet du présent rapport.

**Objectif.** L'objectif consiste à élaborer, administrer et exploiter une enquête auprès de la population de la commune de La Tène portant sur (1) sa volonté de poursuivre le processus de fusion et (2) ses préférences entre les différents projets et périmètre possibles (GE2L, NN et PP+E).

**Démarche.** Une enquête par questionnaire à l'attention des électrices et électeurs de la commune de La Tène a donc été réalisée en juin 2013. Il s'agit d'une enquête exhaustive (cf. recensement!)... et non d'une enquête par sondage.

**Taux de participation.** Le taux de participation à cette enquête est de 25.6% avec 916 questionnaires remplis et renvoyés dans les délais pour 3'584 questionnaires envoyés. Ce taux de participation peut être considéré comme satisfaisant, sans être exceptionnel (taux habituel escompté de 10-15% dans ce genre d'enquêtes), mais démontrant tout de même un intérêt populaire certain quant à la problématique investiguée.

**Intérêt et poursuite des réflexions.** Les résultats de la présente enquête révèlent que **59.0% des répondants se sont intéressés aux récentes discussions** au sujet de la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. Par ailleurs, **66.3% d'entre eux sont favorables à ce que leurs autorités communales poursuivent la réflexion** en vue d'une fusion avec les communes voisines.

**Périmètre à privilégier.** Considérant les trois périmètres mentionnés ci-dessus, **une majorité des répondants (65.9%) privilégie la solution Grand Entre-deux-Lacs** (25.4% étant d'avis qu'elle conviendrait éventuellement), solution qui totalise 979 points. **L'option Paroisse politique + Enges arrive en seconde position** avec 626 points... et 27.6% des répondants privilégiant cette option (et 49.1% étant d'avis que cette solution conviendrait éventuellement). Enfin, avec 167 points, **la solution Nouveau Neuchâtel obtient le moins de voix**. En effet, une large majorité des répondants (78.7%) estime que, parmi les trois périmètres, cette solution est la solution qui convient le moins !

**Changements attendus.** Si une fusion devait se concrétiser, les **changements plutôt, voire très positifs** escomptés font principalement référence au poids de la commune face à l'extérieur, à la mobilité et aux transports, au développement de la commune, à la vie associative et aux sociétés locales ainsi qu'à la qualité des prestations communales. Ces changements positifs sont avérés pour la solution Grand Entre-deux-Lacs et, de manière légèrement moins prononcée, pour la solution Paroisse politique + Enges. Les changements plutôt, voire très négatifs, concernent quant à eux le niveau des impôts et des taxes, l'identification des citoyens à leur commune et le service de proximité. Considérant la solution

Nouveau Neuchâtel, à l'exception de la mobilité et des transports, les changements attendus sont majoritairement négatifs.

**Facteurs explicatifs.** L'intérêt des répondants quant aux discussions sur la possible fusion de leur commune avec les communes voisines a une influence statistiquement **représentative** et positive sur le fait d'être favorable à une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs. Cette constatation constitue un *input* important pour la **communication relative au projet**, puisqu'intéresser les gens au projet (et donc les informer) augmente la probabilité d'être favorable audit projet !

**Conclusion.** Les résultats de la présente enquête montrent que les citoyennes et citoyens de la commune de La Tène sont d'accord pour que leurs autorités communales poursuivent les réflexions en vue d'une fusion avec les communes voisines. Considérant les trois périmètres jusqu'à présent étudiés, **la solution privilégiée** est une **fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs...** solution produisant par ailleurs des effets positifs dans de nombreux domaines. La solution de la Paroisse politique + Enges constitue une solution de repli alors que Nouveau Neuchâtel constitue une option nettement moins favorable aux yeux des citoyennes et citoyens de la commune de La Tène.

**Prise de décision par les autorités politiques.** Il appartient désormais aux **autorités politiques** de la commune de La Tène de se **positionner quant aux résultats** de la présente enquête. Il s'agit concrètement de prendre une **décision politique** quant au périmètre de fusion à privilégier, et d'en faire part aux autres communes afin que l'ensemble du processus puisse aller de l'avant.

## 1 INTRODUCTION

**Termes de référence.** Le présent rapport est remis en août 2013 aux autorités de la commune de La Tène. Il a été préparé par Dr Gilles Léchet et Madame Cinthia Tellenbach – cabinet de conseil Compas Management Services<sup>1</sup> à Neuchâtel, avec l'appui scientifique et technique du Prof. Nils Soguel et de Madame Julie Silberstein – Institut de hautes études en administration publique (Idheap)<sup>2</sup> à Lausanne<sup>3</sup>.

**Contexte.** Huit communes du Grand Entre-deux-Lacs (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise) souhaitent s'associer pour développer une vision stratégique de leur futur. Cette vision pourrait passer par une fusion de communes. Avant de débiter les travaux préparatoires, chaque commune doit se positionner par rapport au périmètre d'étude. En effet, trois périmètres ayant fait l'objet d'études préparatoires sont à l'heure actuelle envisagés :

- **Grand Entre-deux-Lacs** (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise), sigle GE2L ;
- **Nouveau Neuchâtel** (Corcelles-Cormondrèche, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Valangin), sigle NN ;
- **Paroisse politique + Enges** (Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise), sigle PP+E.

Avant de décider de l'option qui sera poursuivie jusqu'à la présentation d'un projet concret soumis au vote populaire, les autorités politiques de la commune de La Tène ont souhaité associer les citoyennes et citoyens à la réflexion au moyen d'une enquête.

**Objectifs.** Conformément aux termes de l'offre signée par les autorités politiques de la commune de La Tène et ceux de la communauté de travail formée de « Idheap + Compas », la présente étude poursuit l'objectif suivant :

**Elaborer, administrer et exploiter une enquête auprès de la population de la commune de La Tène portant sur (1) sa volonté de poursuivre le processus de fusion et (2) ses préférences entre les différents projets et périmètre possibles (GE2L, NN et PP+E).**

**Méthode et démarche.** Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la réalisation de la présente enquête s'organise comme suit.

### **ELABORATION DE L'ENQUETE**

- Elaboration d'un protocole d'enquête fixant la population ciblée, le type de questions (ouvertes, fermées, etc.), le nombre de questions, le support du

<sup>1</sup> Compas Management Services Sàrl, Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, tél. 032.730.16.00, gilles.lechet@compas-management.ch

<sup>2</sup> Institut de hautes études en administration publique - Idheap, Quartier UNIL Mouline, CH-1022 Chavannes-près-Renan, tél. 021.557.40.50, nils.soguel@idheap.unil.ch

<sup>3</sup> Les personnes susmentionnées remercient Cécile Écabert et Simone Leibundgut pour leur précieuse collaboration.

questionnaire, le mode d'administration, la date d'envoi, le délai de réponse, la garantie d'anonymat et de confidentialité, la communication des résultats ;

- Elaboration d'un questionnaire *ad hoc* ;
- Présentation pour discussion et validation du protocole et des questionnaires.

#### **ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES**

- Administration du questionnaire par les services administratifs de la commune de La Tène (impression, mise sous pli, envoi) ;
- Contrôle et saisie des questionnaires reçus par le mandataire, garantie de confidentialité.

#### **ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS**

- Analyse des données par statistique descriptive afin de se rendre compte de l'attitude du corps électoral par rapport au projet (comptages, tableaux croisés) ;
- Analyse des données par méthodes économétriques afin d'expliquer l'attitude du corps électoral, d'identifier les caractéristiques discriminantes en faveur, respectivement en défaveur du projet, et également, le cas échéant, d'identifier divers sous-groupes du corps électoral ayant une position spécifique ;
- Elaboration et présentation du rapport final aux responsables.

**Structure du rapport.** Le présent rapport est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre se compose de la présente introduction. Le chapitre 2 fait mention du taux de réponse. Le chapitre 3 présente les résultats de l'enquête. Le chapitre 4 analyse les facteurs explicatifs de l'attitude des répondants. Enfin, le chapitre 5 propose une conclusion et une direction quant à la suite des travaux. Les annexes présentent le protocole d'enquête et la structure du questionnaire.

**Remerciements.** Que l'ensemble des collaborateurs et des responsables politiques de la commune de La Tène ayant participé à la réalisation de la présente enquête trouvent ici l'expression de la gratitude des mandataires pour leur collaboration, leur soutien et leur engagement. La diligence des services administratifs (envoi et réception des questionnaires) et de l'équipe chargée de la saisie desdits questionnaires mérite d'être saluée. Nos remerciements vont enfin et surtout aux très nombreuses personnes habitant la commune de La Tène ayant consacré un peu de leur temps pour répondre au questionnaire qui leur a été adressé.

## 2 TAUX DE RÉPONSE

**Objectif du chapitre.** L'objectif du présent chapitre consiste à évaluer l'écho rencontré par l'enquête auprès des citoyennes et citoyens de la commune de La Tène... ceci au moyen du taux de réponse.

**Taux de réponse.** Le taux moyen de réponse est de 25.6% avec 916 questionnaires remplis et renvoyés dans les délais pour 3'584 questionnaires envoyés. La participation est donc satisfaisante. Elle est cependant inférieure aux taux obtenus dans d'autres projets accompagnés par les mandataires, mais reste nettement supérieure aux taux généralement atteints dans ce genre d'enquêtes (10-15%)<sup>4</sup>. L'aspect partiel de la consultation (une seule commune) ainsi que la période d'enquête (peu avant les vacances d'été) sont susceptibles d'expliquer le niveau dudit taux de réponse.

<sup>4</sup> Diverses enquêtes réalisées par les mandataires dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud sur une thématique similaire ont obtenu les taux de réponse suivants : **39.3% pour VD-ASBO** (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chéserey, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex), **33.8% pour BE-VST** (Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Villeret), **27.4% pour BE-COF17** (Bévilard, Champoz, Châtelat, Court, Loveresse, Malleray, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz, Tavannes et Tramelan), **39.0% pour NE-VDR** (Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers), **29.7% pour BE-MGV/2** (Moutier et Souboz), **39.9% pour VD-TST** (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay), **43.2% pour BE-MGV** (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten, Seehof), **37.0% pour VD-DELP** (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges), **33.1% pour BE-NVL** (Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles), **31.8% pour NE-BBC** (Bevaix, Boudry et Cortailod) et **37.8% pour NE-PCC** (Corcelles-Cormondèche et de Peseux).

→ Léchet G. & Soguel N. (2012) *Rapprochement entre les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chéserey, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex. Rapprochement/fusion des neuf communes « Asse et Boiron »*, Rapport VD-ASBO-EP, Septembre 2012, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2011) *Rapprochement entre les communes de Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Villeret. Rapprochement / Fusion des communes du Vallon de Saint-Imier*, Rapport BE-VST-EP, Septembre 2011, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2011) *Rapprochement entre les communes de Bévilard, Champoz, Châtelat, Court, Loveresse, Malleray, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz, Tavannes et Tramelan. Collaboration ou fusion de 17 communes de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val et de Saicourt (COF17)*, Rapport BE-COF17-EP, Mars 2011, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2009) *Rapprochement entre les communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers : Etude de la collaboration entre les communes du Val-de-Rue*, Rapport NE-VDR-EP, Décembre 2009, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de la région de Moutier (Moutier et Souboz), Enquête auprès de la population*, Rapport BE-MGV/2-EP, Juillet 2008, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay : Enquête auprès de la population*, Rapport VD-TST-E, Mai 2008, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de Belprahon, Corcelles (BE), Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches (BE), Schelten et Seehof : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-MGV-EP, Janvier 2008, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges : Enquête auprès de la population*, Rapport VD-DELP-EP, Décembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-NVL-EP, Novembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2006), *Rapprochement entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortailod : Sondage auprès de la population et des élus*, Rapport NE-BBC-EP, Septembre 2006, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2003), *Renforcement de la collaboration entre Corcelles-Cormondèche et Peseux : Résultats de l'enquête auprès de la population*, Rapport aux conseils communaux des communes de Corcelles-Cormondèche et de Peseux, FP36-2003 – Août 2003, Neuchâtel et Lausanne.

**Caractéristiques sociodémographiques des répondants.** Le tableau ci-dessous indique le nombre et le pourcentage de répondants en fonction du sexe, de l'âge et de l'état civil. On constate que les personnes de sexe masculin ont plus volontiers répondu à l'enquête (51.5% de l'échantillon, 48.0% de la population) que les personnes de sexe féminin. Au niveau de l'état civil, la majorité des répondants sont des personnes mariées avec 620 répondants sur un total de 884 ou 70.1%. En termes d'âge, la classe des 40-64 ans est la plus représentée de l'échantillon avec 51.5% du total des répondants.

Tableau 2-1 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants

Critère	La Tène			
	Echant.		Popul.	
	N	%	N	%
<b>Sexe</b>				
Femme	408	48.5%	1'883	52.0%
Homme	434	51.5%	1'738	48.0%
Taille de référence	842	100%	3'621	100%
<b>État-civil</b>				
Célibataire	135	15.3%	nd	nc
Marié-e	620	70.1%	nd	nc
Séparé-e	17	1.9%	nd	nc
Divorcé-e	69	7.8%	nd	nc
Veuf-ve	43	4.9%	nd	nc
Taille de référence	884	100%	nd	nc
<b>Âge</b>				
18-19 ans	22	2.5%	nd	nc
20-39 ans	135	15.2%	nd	nc
40-64 ans	458	51.5%	nd	nc
65-79 ans	230	25.8%	nd	nc
80 ans et plus	45	5.1%	nd	nc
Taille de référence	890	100%	nd	nc

nd : non disponible

nc : non calculé

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Le tableau ci-dessus est susceptible d'être complété au niveau de l'état civil et de l'âge de la population dès que les données idoines seront mises à disposition du mandataire.

**Points clés.** Le **taux de réponse moyen** est de **25.6%** avec 916 questionnaires remplis et renvoyés dans les délais, pour un total de 3'584 questionnaires envoyés. Ce taux de participation peut être considéré comme satisfaisant, sans être exceptionnel (taux habituel escompté de 10-15% dans ce genre d'enquêtes), mais démontrant tout de même un intérêt populaire certain quant à la problématique investiguée.

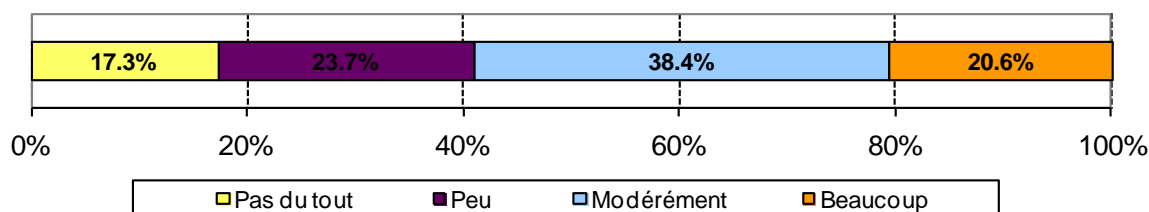


### 3 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

**Objectif du chapitre.** L'objectif du présent chapitre consiste à décrire l'opinion des personnes ayant répondu à l'enquête. Le chapitre commence par exposer l'intérêt des répondants quant aux discussions relatives à la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. Il demande ensuite aux répondants s'ils sont d'accord de poursuivre les réflexions en vue d'une fusion de communes. S'ils sont d'accord, les répondants sont ensuite interrogés sur la solution à privilégier... ceci parmi trois périmètres distincts (Grand Entre-deux-Lacs, Nouveau Neuchâtel, Paroisse politique + Enges). Enfin, le chapitre se conclut avec l'analyse des effets attendus (positifs ou négatifs) en cas de fusion avec les communes voisines... ceci pour les trois périmètres considérés.

**Intérêt quant au projet.** La Figure 3-1 expose l'intérêt des répondants par rapport aux récentes discussions au sujet de la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. Il apparaît qu'une majorité des répondants (59.0%) s'intéresse modérément, voire beaucoup aux discussions relatives à la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. Les personnes n'ayant peu, voire pas du tout d'intérêt représentent respectivement 23.7% et 17.3% des répondants.

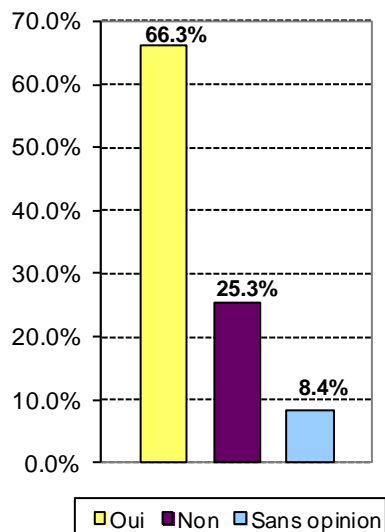
Figure 3-1 : Intérêt des répondants pour une possible fusion de La Tène



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

**Poursuite de la réflexion.** La Figure 3-2 présente l'attitude des répondants quant à la poursuite de la réflexion en vue d'une fusion avec les communes voisines. Une large majorité des répondants, soit 66.3%, sont favorables à ce que les autorités de la commune de La Tène poursuivent les réflexions en vue d'une fusion avec les communes voisines. Seuls 25.3% des répondants ne sont pas favorables à la poursuite de telles réflexions alors que 8.4% des répondants n'ont pas d'opinion sur cette question.

Figure 3-2 : Attitude des répondants quant à la poursuite des réflexions

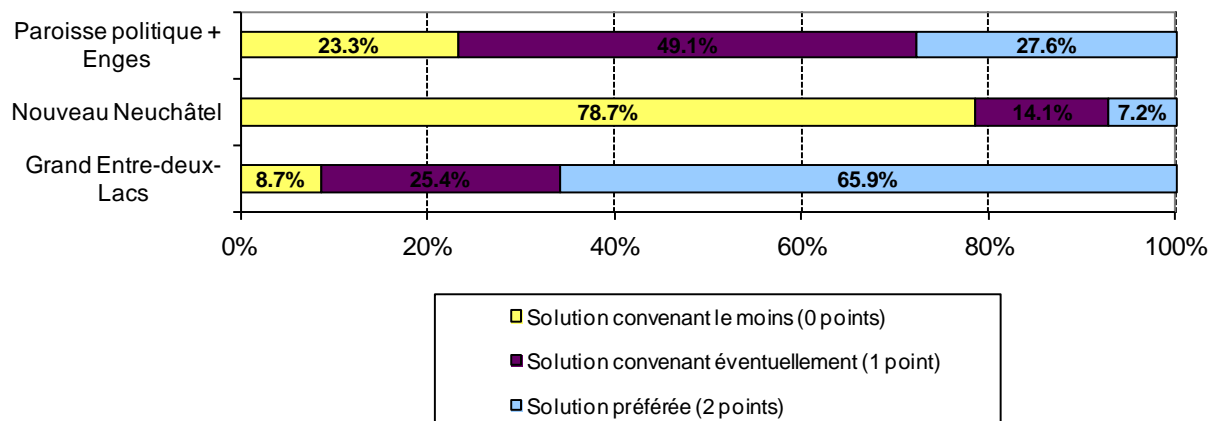


Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

**Solution à privilégier.** Afin de connaître la solution à privilégier, il est demandé aux répondants favorables à la poursuite des réflexions en vue d'une fusion d'attribuer entre 0 et 2 points (2 points pour la solution préférée, 1 point pour la solution qui conviendrait éventuellement, 0 point pour la solution qui convient le moins) aux trois périmètres suivants :

- **Grand Entre-deux-Lacs** (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise) ;
- **Nouveau Neuchâtel** (Corcelles-Cormondèche, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Valangin) ;
- **Paroisse politique + Enges** (Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise).

Figure 3-3 : Solution à privilégier (→ pourcentage de répondants)

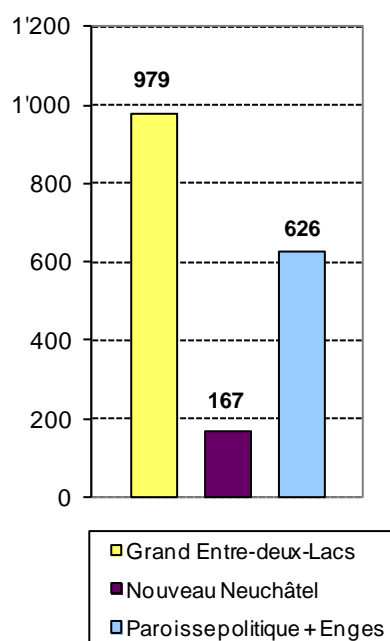


Source : Enquête auprès du corps électoral 2013



La Figure 3-3 présente le pourcentage de répondants ayant attribués 0, 1 ou 2 points aux différentes solutions. La Figure 3-4 indique quant à elle la somme des points attribués à chacune des solutions. Il ressort que, avec 979 points, la solution Grand Entre-deux-Lacs est clairement privilégiée par les répondants. En effet, ils sont 65.9% à attribuer 2 points à cette solution ! Vient ensuite, avec 626 points, la solution Paroisse politique + Enges. Pour 49.1% des répondants, cette solution conviendrait éventuellement (attribution de 1 point). Enfin, avec 167 points, la solution Nouveau Neuchâtel est la solution qui recueille le moins de points... une large majorité des répondants (78.7%) lui attribuant 0 point !

Figure 3-4 : Solution à privilégier (→ Somme points attribués)



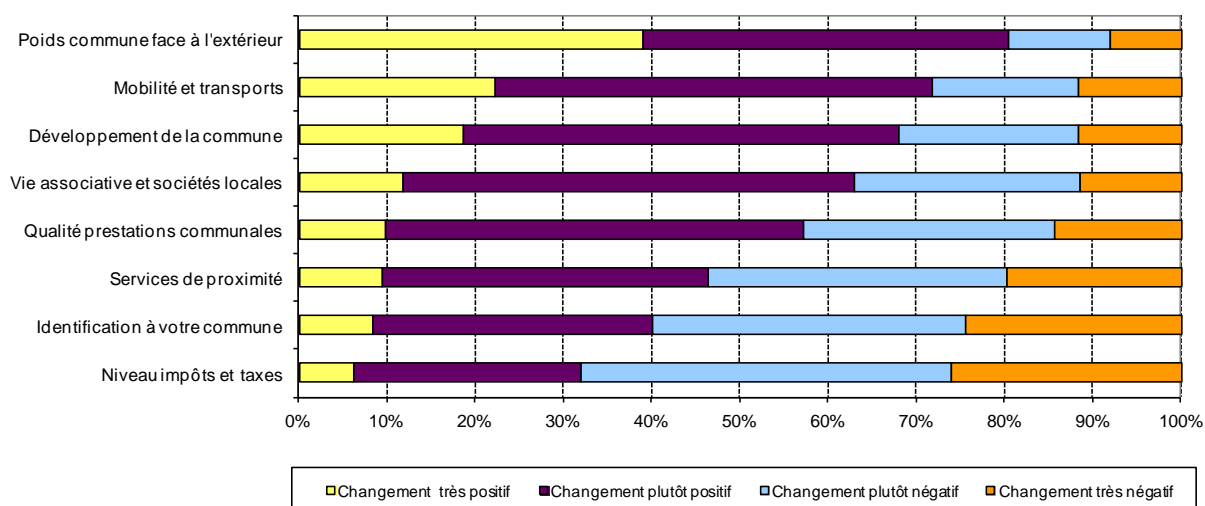
Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

**Effets attendus.** Une fusion de communes produit plusieurs changements<sup>5</sup>. Ceux-ci peuvent être positifs ou négatifs. Les figures ci-dessous illustrent, pour les trois périmètres considérés (Grand Entre-deux-Lacs, Nouveau Neuchâtel et Paroisse politique + Enges) l'intensité des différents changements attendus en cas de fusion de communes. Le premier item présenté dans chaque graphique est celui pour lequel le plus grand nombre de répondants attend un changement positif. Les items suivants sont classés de haut en bas suivant ce critère, dans l'ordre décroissant.

<sup>5</sup> Pour une justification théorique des items introduits dans le questionnaire, voir Soguel N. & Beutler T. (2006), *Citizens' Expectations and Fears Regarding Municipal Amalgamation: The Case of Two Swiss Municipalities*, Working Paper IDHEAP, 5/2006, Lausanne-Chavannes, 2006.

**A. Effets attendus – Grand Entre-deux-Lacs.** La Figure 3-5 présente les changements attendus (positifs ou négatifs) pour une fusion regroupant les communes du Grand Entre-deux-Lacs (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise). Les répondants estiment qu'une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs permet (→ changements plutôt, voire très positifs > 50.0%) d'améliorer le poids de la commune face à l'extérieur (80.5%), d'améliorer la mobilité et les transports (71.8%), d'améliorer le développement de la commune (68.0%), de renforcer la vie associative et les sociétés locales (63.0%) et d'améliorer la qualité des prestations communales (57.2%). Les principaux changements plutôt, voire très négatifs (→ changements plutôt, voire très négatifs > 50.0%) concernent quant à eux le niveau des impôts et des taxes (68.0%), l'identification des citoyens à leur commune (59.9%) et le service de proximité (53.5%).

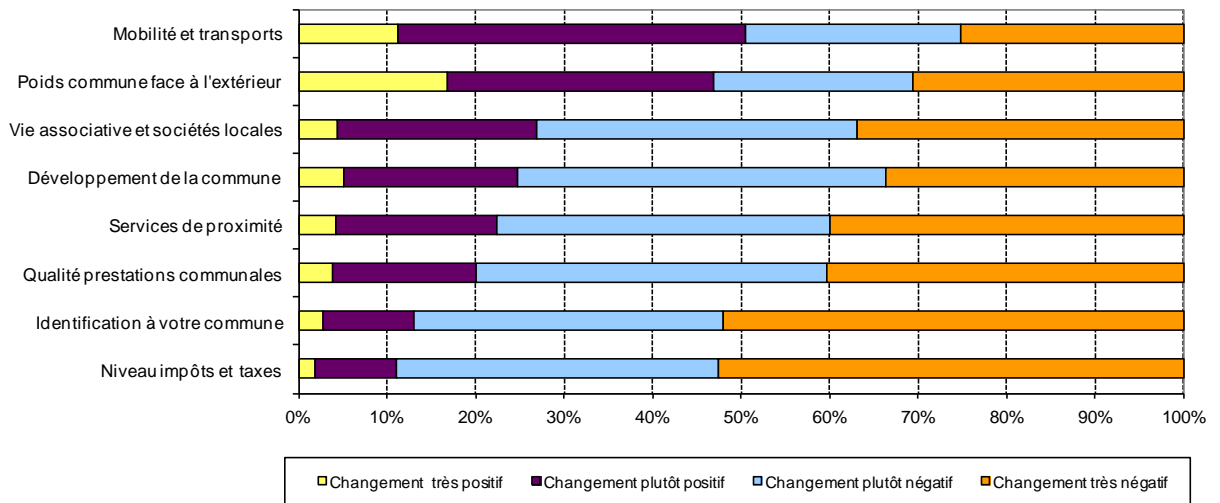
Figure 3-5 : Effets attendus d'une fusion → Grand Entre-deux-Lacs



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

**B. Effets attendus – Nouveau Neuchâtel.** Considérant une fusion entre les communes du Nouveau Neuchâtel (Corcelles-Cormondèche, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Valangin), une petite majorité des répondants entrevoit des effets plutôt, voire très positifs au niveau de la mobilité et des transports (50.6%). Dans les autres domaines, les effets attendus sont majoritairement négatifs (→ changements plutôt, voire très négatifs > 50.0%). Avec des pourcentages de changements plutôt, voire très négatifs supérieurs à 80.0%, une fusion à l'échelle du Nouveau Neuchâtel fait craindre en particulier une augmentation des impôts et des taxes (88.9%), une perte de l'identification des citoyens à leur commune (86.9%) et une détérioration de la qualité des prestations communales (80.0%).

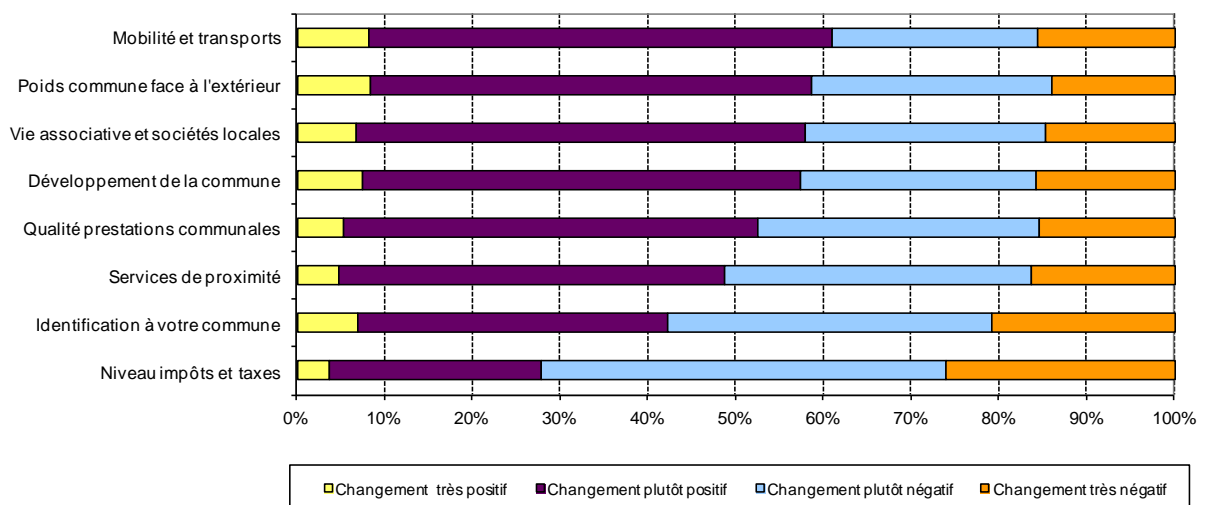
Figure 3-6 : Effets attendus d'une fusion → Nouveau Neuchâtel



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

**C. Effets attendus – Paroisse politique + Enges.** Pour le périmètre regroupant les communes de la Paroisse politique et Enges (Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise), les changements attendus sont relativement similaires à ceux du périmètre Grand Entre-deux-Lacs, tout en étant cependant moins marqués. Ainsi, les répondants ont des attentes plutôt, voire très positives au niveau la mobilité et des transports (60.9%), du poids de la commune face à l'extérieur (58.6%), de la vie associative et des sociétés locales (57.9%), du développement de la commune (57.3%) et de la qualité des prestations communales (52.6%). En revanche, considérant le niveau des impôts et des taxes, l'identification des citoyens à leur commune et le service de proximité, les changements attendus sont majoritairement plutôt, voire très négatifs (→ changements plutôt, voire très négatifs > 50.0%).

Figure 3-7 : Effets attendus d'une fusion → Paroisse politique + Enges



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Comme le résume le Tableau 3-1, la solution Grand Entre-deux-Lacs obtient les pourcentages de changements plutôt, voire très positifs les plus élevés (poids de la commune face à l'extérieur, mobilité et transports, développement de la commune, vie associative et sociétés locales, qualité des prestations communales). Si la solution Paroisse politique + Enges obtient également des pourcentages positifs dans ces domaines, ces derniers sont toutefois légèrement moins prononcés. Considérant le périmètre Nouveau Neuchâtel, les changements positifs attendus sont clairement inférieurs, ceci dans tous les domaines. Les changements plutôt, voire très négatifs concernent quant à eux principalement le niveau des impôts et des taxes, l'identification des citoyens à leur commune et le service de proximité, ceci quelque soit le périmètre considéré, mais de manière clairement plus marquée pour le périmètre Nouveau Neuchâtel.

Tableau 3-1 : Effets attendus d'une fusion → récap. pourcentages positifs et négatifs

	Changements positifs			Changements négatifs		
	GE2L	NN	PP+E	GE2L	NN	PP+E
Niveau impôts et taxes	32.0%	11.1%	27.9%	68.0%	88.9%	72.1%
Identification à votre commune	40.1%	13.1%	42.2%	59.9%	86.9%	57.8%
Services de proximité	46.5%	22.5%	48.8%	53.5%	77.5%	51.2%
Qualité prestations communales	57.2%	20.0%	52.6%	42.8%	80.0%	47.4%
Vie associative et sociétés locales	63.0%	27.0%	57.9%	37.0%	73.0%	42.1%
Développement de la commune	68.0%	24.7%	57.3%	32.0%	75.3%	42.7%
Mobilité et transports	71.8%	50.6%	60.9%	28.2%	49.4%	39.1%
Poids commune face à l'extérieur	80.5%	46.9%	58.6%	19.5%	53.1%	41.4%

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

**POINTS CLÉS.** Il ressort de la présente enquête qu'une **majorité des répondants (59.0%) s'intéresse modérément, voire beaucoup aux discussions relatives à la possible fusion** de leur commune avec les communes voisines. De plus, ils sont **majoritairement favorables (66.3%) à ce que leurs autorités poursuivent les réflexions** dans cette direction.

Considérant trois périmètres envisagés, la **solution Grand Entre-deux-Lacs est privilégiée** par une majorité des répondants. Vient ensuite, la **solution Paroisse politique + Enges qui conviendrait éventuellement** à une majorité des répondants. Enfin, la **solution Nouveau Neuchâtel est la solution qui convient le moins**, ceci du point de vue d'une majorité des répondants.

Si une fusion devait se concrétiser, les **changements plutôt, voire très positifs** escomptés font principalement référence au poids de la commune face à l'extérieur, à la mobilité et aux transports, au développement de la commune, à la vie associative et aux sociétés locales ainsi qu'à la qualité des prestations communales. Ces changements positifs sont avérés pour la solution Grand Entre-deux-Lacs et, de manière légèrement moins prononcée, pour la solution Paroisse politique + Enges. Considérant la solution Nouveau Neuchâtel, les changements positifs attendus sont clairement inférieurs, ceci dans tous les domaines. Les **changements plutôt, voire très négatifs** concernent quant à eux principalement le niveau des impôts et des taxes, l'identification des citoyens à leur commune et le service de proximité.

## 4 ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ATTITUDE DES RÉPONDANTS

**Objectif du chapitre.** L'objectif du présent chapitre consiste à expliquer l'attitude des personnes ayant répondu à la présente enquête. Cette analyse mesure l'influence de certains éléments sur l'attitude des répondants face à une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs (solution privilégiée par une majorité des répondants). Les données relatives à la même analyse pour les périmètres Nouveau Neuchâtel et Paroisse politique + Enges figurent en annexe, sans commentaires.

**Variable dépendante.** Pour cette analyse, nous utilisons une variable reflétant l'attitude du répondant quant à la volonté de privilégier une fusion avec les communes du Grand Entre-deux-Lacs (question 2A du questionnaire). L'analyse cherche à expliquer quels sont les facteurs qui accroissent ou réduisent la probabilité qu'une personne soit favorable ou non à une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs. Le modèle montre ainsi quelles sont les différentes variables explicatives de la probabilité d'être pour ou contre une fusion desdites communes. Le modèle testé se compose de plusieurs variables indépendantes, à savoir, l'intérêt des répondants quant aux récentes discussions au sujet de la possible fusion de la commune de La Tène (question 1), les changements attendus (question 3) et les variables sociodémographiques (questions 6 à 8).

**Effet marginal.** La colonne « effet marginal » du Tableau 4-1 indique l'influence d'un changement marginal de la valeur d'une variable sur la probabilité d'être favorable ou non à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs. Un coefficient d'effet marginal positif montre donc une volonté croissante de fusionner avec les communes du périmètre considéré lorsque la valeur de la variable indépendante augmente. Un coefficient négatif indique pour sa part une volonté décroissante de fusionner avec les communes du Grand Entre-deux-Lacs lorsque la valeur de la variable indépendante augmente<sup>6</sup>.

**Niveau de significativité.** La colonne « significativité » indique le niveau de significativité de la variable<sup>7</sup>. Lorsqu'une variable explicative influence significativement l'attitude du répondant quant au renforcement de la collaboration, une, deux ou trois étoiles apparaissent en regard de la variable considérée. Plus le nombre d'étoiles est élevé, plus la significativité est grande. Si aucune étoile n'est mentionnée face à une variable, cela signifie que la variable n'est pas suffisamment significative pour être présentée.

<sup>6</sup> Par exemple, le fait que le répondant attende un changement positif sur la qualité des prestations communales augmente significativement la probabilité que ledit répondant soit en faveur d'une fusion.

<sup>7</sup> Techniquement, le niveau de significativité est équivalent à la notion statistique de probabilité d'erreur de type I. Une erreur de type I survient lorsque l'on rejette, sur la base de la procédure statistique appliquée aux données, l'hypothèse que l'on cherche à tester alors qu'en réalité celle-ci est vraie. Le niveau de significativité peut être interprété comme la probabilité de se tromper en affirmant que la variable considérée a véritablement une influence sur le niveau souhaité de collaboration. Plus le niveau de significativité est faible, plus l'existence d'un lien entre la variable explicative et la variable expliquée est probable. Un niveau de significativité inférieur à 1% est indiqué par (\*\*\*) et un niveau inférieur à 5% par (\*\*). Une cellule laissée vide signifie que la variable n'est pas significative à un niveau de 5%.

Tableau 4-1 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – GE2L

Evaluation des effets d'une fusion avec les communes du GE2L en fonction du nombre de points attribués à la possibilité GE2L		
	Effet Marginal	Significativité
<b>Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion (Q1)</b>		
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion	+0.0862117	0.013**
<b>Changements attendus (Q3)</b>		
Qualité des prestations communales	+0.2024792	0.000***
Niveau des impôts et des taxes	+0.0368177	0.365
Vie associative et sociétés locales	+0.0704585	0.242
Développement de la commune	+0.1369162	0.037**
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.2176499	0.000***
Identification à la commune	-0.0259619	0.617
Service de proximité	-0.0555327	0.327
Mobilité et transports	+0.1151968	0.020**
<b>Variables sociodémographiques (Q6 à Q9)</b>		
Sexe	+0.0042407	0.941
Age	+0.0531665	0.226
Marié	+0.2203379	0.020**
Séparé-e	+0.6159819	0.008***
Divorcé-e	+0.3307324	0.011**
Veuf-Veuve	+0.0811124	0.635

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

**Influence de l'intérêt des répondants sur la possible fusion.** La première partie du Tableau 4-1 analyse l'influence de l'intérêt des répondants quant aux discussions sur la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines (question 1 du questionnaire). Il ressort que cette variable a une influence significative (\*\*) sur l'attitude des répondants. Le coefficient marginal positif indique que, plus les répondants s'intéressent aux discussions au sujet de la possible fusion de leur commune, plus ils ont tendance à être favorables à une fusion regroupant les communes du Grand Entre-deux-Lacs.

**Influence des changements attendus.** La seconde partie du Tableau 4-1 présente les résultats obtenus pour le deuxième groupe de facteurs explicatifs, à savoir les changements positifs ou négatifs attendus en cas d'éventuelle fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs (question 3 du questionnaire). Quatre changements attendus ont une influence significative sur le fait d'être favorable ou non à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs. Il s'agit de la qualité des prestations communales (\*\*\*), du développement de la commune (\*\*), du poids de la commune face à l'extérieur (\*\*\*) et de la mobilité et des transports (\*\*). L'analyse des effets marginaux révèle des effets positifs pour les quatre variables. Ainsi, plus le changement attendu est jugé de manière positive par le répondant, plus la probabilité que ce dernier soit favorable à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs est grande. Par conséquent, plus le répondant attend d'une fusion une amélioration



de la qualité des prestations communales, une amélioration du développement de la commune, un accroissement du poids de la commune face à l'extérieur ou encore une amélioration de la mobilité et des transports, plus y aura statistiquement de chance qu'il soit favorable à la fusion regroupant les communes du Grand Entre-deux-Lacs.

**Influence des variables sociodémographiques.** Le troisième groupe de facteurs explicatifs fait référence aux variables sociodémographiques (questions 6 à 9 du questionnaire). Le fait d'être marié (\*\*), séparé (\*\*\*) ou divorcé (\*\*) a une influence statistiquement significative. Les effets marginaux positifs révèlent que le fait d'être marié, séparé ou divorcé augmente la probabilité d'être favorable à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs.

**POINTS CLÉS. L'intérêt des répondants quant aux discussions sur la possible fusion** de leur commune avec les communes voisines a une influence statistiquement représentative et positive sur le fait d'être favorable à une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs. Cette constatation constitue un *input* important pour la **communication relative au projet**, puisqu'intéresser les gens au projet (et donc les informer) augmente la probabilité d'être favorable audit projet !

Les changements attendus relatifs à la **qualité des prestations communales**, au **développement de la commune**, au **poids de la commune face à l'extérieur** et à **la mobilité/transports** influencent de manière statistiquement significative l'attitude des répondants face à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs. Les effets marginaux positifs indiquent que, plus le changement attendu est perçu de manière positive par le répondant, plus la probabilité que ce dernier soit favorable à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs est grande.

Enfin, **le fait d'être marié, séparé ou divorcé** augmente, de manière statistiquement significative, la probabilité d'être favorable à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs.

## 5 CONCLUSION

**Objectif.** Le présent chapitre élabore, à partir des éléments présentés aux chapitres précédents, une conclusion quant aux principaux points clés de l'enquête auprès des citoyennes et citoyens de la commune de La Tène et quant aux prochaines étapes à envisager après la restitution du rapport.

**Portée de la conclusion.** La présente enquête permet de renseigner les autorités politiques de La Tène sur l'opinion du corps électoral quant à la possible fusion de leur commune avec les communes voisines. Elle permet ainsi auxdites autorités de se positionner par rapport à la suite du processus, notamment par rapport au périmètre à privilégier pour concrétiser un projet de fusion de communes. Les principaux éléments de conclusion sont les suivants :

- **Poursuite de la réflexion.** Les répondants sont une large majorité (66.3%) à être favorables à la poursuite des réflexions en vue d'une fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines ;
- **Solution à privilégier.** Le périmètre Grand Entre-deux-Lacs regroupant les communes de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise est la solution privilégiée par une large majorité des répondants (65.9%). En totalisant 979 points, cette option arrive devant la solution Paroisse politique + Enges (626 points) et la solution Nouveau Neuchâtel (167 points) ;
- **Changements attendus.** Si une fusion devait se concrétiser entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs, des changements plutôt, voire très positifs sont attendus dans de nombreux domaines, notamment au niveau du poids de la commune face à l'extérieur, de la mobilité et des transports, du développement de la commune, de la vie associative et des sociétés locales ainsi qu'au niveau de la qualité des prestations communales. Des effets plutôt, voire très négatifs sont par compte anticipés au niveau des impôts et des taxes, de l'identification des citoyens à leur commune et de la proximité des services.

**Suite de la démarche.** Compte tenu de ces éléments, il appartient maintenant aux autorités politiques de se positionner quant à la suite des travaux et de faire part de leurs orientations aux autres communes, notamment au niveau des différents périmètres envisagés jusqu'ici.

**POINTS CLÉS.** Les résultats de la présente enquête montrent que les citoyens et citoyennes de la communes de La Tène sont d'accord pour que leurs autorités poursuivent les réflexions en vue d'une fusion avec les communes voisines. Considérant les trois périmètres envisagés jusqu'à présent, **la solution privilégiée** par les citoyennes et citoyens de la commune de La Tène est une **fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs**. L'analyse des effets attendus révèle qu'une telle fusion devrait permettre une amélioration du poids de la commune face à l'extérieur, une amélioration de la mobilité et des transports, une amélioration du développement de la commune, un renforcement de la vie associative et des sociétés locales et une amélioration de la qualité des prestations communales.



Il appartient désormais aux **autorités politiques** de la commune de La Tène de se **positionner quant aux résultats** de la présente enquête. Il s'agit concrètement de prendre une **décision politique** quant au périmètre de fusion à privilégier, et d'en faire part aux autres communes afin que l'ensemble du processus puisse aller de l'avant.

## 6 ANNEXES

### 6.1 MÉTHODOLOGIE

**Protocole d'enquête.** Le protocole d'enquête est présenté dans le Tableau 6-1. L'enquête s'adresse à tous les résidents en âge de voter selon le rôle des électeurs. Elle est exhaustive dans le sens où un questionnaire est envoyé à chaque membre du corps électoral considéré<sup>8</sup>. Les questions sont majoritairement fermées. En ce sens, le répondant doit choisir entre diverses réponses proposées. Le questionnaire comprend 9 questions et sous-questions organisées sur un support papier A4 recto-verso.

**Administration du questionnaire.** La confidentialité des réponses et l'anonymat de leur traitement sont garantis. Les questionnaires sont envoyés par poste, accompagnés d'une enveloppe réponse ainsi que d'une lettre signée au nom du Conseil communal par le président et le secrétaire. Les questionnaires ont été envoyés le 3 juin 2013, avec un délai de réponse au 28 juin 2013. Les questionnaires reçus jusqu'au 5 juillet 2013 ont été pris en compte.

**Structure du questionnaire.** Le questionnaire est structuré en trois parties. La première partie cherche à connaître l'opinion du répondant par rapport à une fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. La question 1 permet de connaître l'intérêt des citoyens par rapport aux discussions au sujet de la possible fusion de leur commune avec les communes voisines. La question 2 cherche à savoir si le répondant est d'accord de poursuivre les réflexions en vue d'une fusion de communes. En cas de réponse positive, la question 2A cherche à savoir quel est le périmètre d'étude à privilégier (Grand Entre-deux-Lacs, Nouveau Neuchâtel, Paroisse politique + Enges). Les questions 3, 4 et 5 s'intéressent aux changements positifs/négatifs attendus en cas d'éventuelle fusion de communes regroupant les communes du Grand Entre-deux-Lacs (question 3), les communes du Nouveau Neuchâtel (question 4) et les communes de la Paroisse politique + Enges (question 5). La seconde partie du questionnaire comprend trois questions sociodémographiques (questions 6 à 8) permettant d'expliquer l'attitude face à un rapprochement et de tester la représentativité de l'échantillon des répondants. Pour terminer, la question 9 représente la troisième et dernière partie du questionnaire. Il s'agit d'une question ouverte permettant aux répondants de faire part de leurs commentaires.

---

<sup>8</sup> Notons que l'exhaustivité porte ici sur l'envoi à chaque personne et non sur le fait que chaque personne contactée réponde. Le taux de réponse est analysé au chapitre 2.

Tableau 6-1 : Protocole d'enquête

<b>Enquête auprès de la population</b>	
<b>Population visée</b>	Population résidante en âge de voter selon le registre électoral
<b>Type d'enquête</b>	Exhaustive (envoi du questionnaire à l'ensemble de la population visée, par opposition à un procédé d'échantillonnage)
<b>Similarité des questionnaires</b>	Une seule commune (mais compatibilité avec le questionnaire utilisé par la Commune de Enges)
<b>Type de questions</b>	Principalement fermées
<b>Nombre de questions</b>	11 questions et sous-questions
<b>Support du questionnaire</b>	Feuille A4 recto/verso
<b>Mode d'administration</b>	Par courrier postal
<b>Incidations à répondre</b>	- Lettre adressée nominativement et signée au nom du Conseil communal par le président et l'administrateur - Enveloppe-réponse adressée à l'Administration de la commune de résidence.
<b>Modalité de communication</b>	- Rapport au Conseil général
<b>Confidentialité et anonymat dans le traitement</b>	Garanties
<b>Information annoncée sur les résultats</b>	Oui, media à définir
<b>Date d'envoi</b>	3 juin 2013
<b>Délai de renvoi</b>	28 juin 2013
<b>Dernier délai pour les renvois tardifs</b>	1 semaine à partir du délai de renvoi

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

## 6.2 FACTEURS EXPLICATIFS - COMPLÉMENTS

Tableau 6-2 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – NN

<b>Evaluation des effets d'une fusion avec les communes du NN en fonction du nombre de points attribués à la possibilité NN</b>		
	Effet Marginal	Significativité
<b>Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion (Q1)</b>		
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion	+0.0136875	0.900
<b>Changements attendus (Q3)</b>		
Qualité des prestations communales	+0.2318159	0.000***
Niveau des impôts et des taxes	-0.0287302	0.598
Vie associative et sociétés locales	+0.0238349	0.697
Développement de la commune	+0.1113328	0.070
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.0028937	0.938
Identification à la commune	+0.1644563	0.005***
Service de proximité	+0.0522576	0.378
Mobilité et transports	-0.0624665	0.199
<b>Variables sociodémographiques (Q6 à Q9)</b>		
Sexe	+0.0147452	0.810
Age	-0.0266148	0.571
Marié	+0.078465	0.435
Séparé-e	+0.3447106	0.133
Divorcé-e	+0.0745291	0.614
Veuf-Veuve	+0.0579726	0.787

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Tableau 6-3 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – PP+E

<b>Evaluation des effets d'une fusion avec les communes de PP+E en fonction du nombre de points attribués à la possibilité PP+E</b>		
	Effet Marginal	Significativité
<b>Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion (Q1)</b>		
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion	+0.0136875	0.900
<b>Changements attendus (Q3)</b>		
Qualité des prestations communales	+0.2318159	0.000***
Niveau des impôts et des taxes	-0.0287302	0.598
Vie associative et sociétés locales	+0.0238349	0.697
Développement de la commune	+0.1113328	0.070
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.0028937	0.938
Identification à la commune	+0.1644563	0.005***
Service de proximité	+0.0522576	0.378
Mobilité et transports	-0.0624665	0.199
<b>Variables sociodémographiques (Q6 à Q9)</b>		
Sexe	+0.0147452	0.810
Age	-0.0266148	0.571
Marié	+0.078465	0.435
Séparé-e	+0.3447106	0.133
Divorcé-e	+0.0745291	0.614
Veuf-Veuve	+0.0579726	0.787

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

## 1 ADDENDUM

**Objectif.** Le présent *addendum* complète le chapitre 2 du rapport d'enquête auprès du corps électoral. Les données sociodémographiques de la commune de La Tène figurant dans le tableau 1-1 ont été complétées/révisées et ont permis de tester la représentativité de l'échantillon.

**Représentativité des réponses.** L'étude de la représentativité d'un échantillon équivaut à vérifier s'il y a des différences entre le profil des personnes ayant répondu à l'enquête et celui du corps électoral. Pour ce faire, nous confrontons les résultats de l'enquête (nombre d'observations pour chaque critère) aux données sociodémographiques à disposition dans les communes (sexe, état-civil et âge).

Tableau 1-1 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants

Critère	La Tène			
	Echant.		Popul.	
	N	%	N	%
<b>Sexe</b>				
Femme	408	48.5%	1'863	52.0%
Homme	434	51.5%	1'721	48.0%
Taille de référence	842	100%	3'584	100%
<b>Etat-civil</b>				
Célibataire	135	15.3%	834	23.3%
Marié-e	620	70.1%	2'029	56.6%
Séparé-e	17	1.9%	110	3.1%
Divorcé-e	69	7.8%	410	11.4%
Veuf-ve	43	4.9%	201	5.6%
Taille de référence	884	100%	3'584	100%
<b>Âge</b>				
18-19 ans	22	2.5%	148	4.1%
20-39 ans	135	15.2%	865	24.1%
40-64 ans	458	51.5%	1'713	47.8%
65-79 ans	230	25.8%	672	18.8%
80 ans et plus	45	5.1%	186	5.2%
Taille de référence	890	100%	3'584	100%

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

**Description statistique.** La description statistique présentée dans le tableau ci-dessus permet d'apprécier la représentativité des résultats, critère par critère. Une analyse dudit tableau permet de tirer les constats suivants :

- **Sexe.** Les personnes de sexe masculin ont plus volontiers répondu à l'enquête (51.5% de l'échantillon, 48.0% de la population) que les personnes de sexe féminin ;
- **Etat civil.** La proportion de personnes mariées est plus élevée dans l'échantillon (70.1%) que dans la population (56.6%). Par effet de balancier, les autres catégories sont sous-représentées dans l'échantillon... notamment les personnes célibataires (15.3% contre 23.3%) ;

- **Âge.** En termes d'âge, la classe des 40-64 ans est plus importante dans l'échantillon que dans la population (51.5% contre 47.8%). C'est également le cas pour la classe d'âge 65-79 ans (25.8% contre 18.8%). Les autres classes d'âge sont quant à elles sous-représentées dans l'échantillon... notamment les 20-39 ans (15.2% contre 24.1%).

**Représentativité statistique des résultats**<sup>1</sup>. La comparaison des pourcentages de l'échantillon avec ceux du corps électoral révèle des écarts plus ou moins importants selon les variables. A première vue, il est donc difficile de dire si le profil de l'échantillon est suffisamment proche de celui de la population. Le test du chi-carré, permet de tester la représentativité de l'échantillon. Ledit test permet d'affirmer que l'échantillon n'est représentatif du corps électoral, ceci à un seuil de significativité  $\alpha = 0.05$ , ni pour le sexe, ni pour l'état civil, ni pour l'âge ! Notons qu'il aurait été étonnant que, compte tenu de la technique d'enquête utilisée (questionnaire auto-administré), le test conclue à la représentativité pour l'ensemble des critères<sup>2</sup>.

Ce manque de représentativité statistique n'a cependant rien de dramatique. En effet, l'objectif de la présente enquête consiste à solliciter l'ensemble du corps électoral... et à laisser s'exprimer qui le veut, à l'instar de ce qui se fait lors d'un vote populaire ! L'échantillon des personnes se rendant aux urnes n'est, sauf exception, pas non plus statistiquement représentatif de l'ensemble du corps électoral ! L'expérience des nombreuses enquêtes réalisées montre par ailleurs que la représentativité pour un ou plusieurs critères est l'exception, alors que la non-représentativité est la règle.

<sup>1</sup> Le test du chi-carré permet de déterminer statistiquement si la distribution d'une variable dans un échantillon correspond à la distribution dans la population. Pour pouvoir effectuer ce test, il est nécessaire de connaître la distribution de la variable considérée dans la population, c'est-à-dire le pourcentage d'observations dans chaque modalité (« la fréquence » en termes statistiques). A partir de ces fréquences, on calcule le nombre d'observations attendues à l'échelle de l'échantillon dans chaque modalité pour que l'échantillon corresponde parfaitement à la population.

Si l'on indique le nombre d'individus dans une modalité  $i$  par la lettre  $o_i$  et le nombre d'individus attendus théoriquement dans cette même modalité par la lettre  $a_i$ , la statistique du test du chi-carré se calcule selon la formule suivante :

$$\chi^2 = \sum_i \frac{(o_i - a_i)^2}{a_i}$$

Cette statistique de test est à comparer avec une valeur critique provenant de la distribution du  $\chi^2$ . Les résultats indiqués dans le corps du texte font référence à un seuil  $\alpha = 0.05$ .

<sup>2</sup> Le questionnaire a été auto-administré. Chaque personne dans la population était libre de répondre ou de ne pas répondre à l'enquête. Une participation basée sur le volontariat ne garantit pas *a priori* la représentativité, car elle est par définition sujette au biais d'auto-sélection. Pour garantir la représentativité de façon certaine, il convient d'utiliser d'autres techniques d'enquête telles que les techniques de tirage aléatoire ou de quotas.



# GRAND ENTRE-DEUX-LACS

Projet de fusion

Dimension sociétale





## 1 Une histoire commune

Même si des vestiges de l'âge de bronze ont été mis à jour, notamment dans la forêt de l'Eter (Cressier)<sup>1</sup>, la région des trois lacs, plus particulièrement celle située entre les lacs de Neuchâtel (à l'Ouest) et de Biènnne (à l'Est), a un destin commun clairement établi déjà vers 1300 avant Jésus-Christ. Désignée par la période du second âge de fer, la période de La Tène (civilisations celtes) marque le début de l'histoire des civilisations établies de manière durable dans l'Entre-deux-Lacs.

Le développement des communautés de la région de l'Entre-deux-Lacs est lié à l'histoire des châtelennies.

### Châtelennie de Thielle<sup>2</sup>

Juridiction administrative, judiciaire et militaire du comté de Neuchâtel, érigée au milieu du XIVe s. Env. 600 hab. vers 1350, 1653 en 1750, 2540 en 1845. La



châtelennie comprenait La Coudre, Hauterive (NE), Saint-Blaise, Voëns, Le Maley, Le Villaret, Cornaux, Thielle, Marin et Epagnier, ainsi que des hameaux disparus au XVe siècle : Vigner, La Thiolère, Perruyl, Percheis, La Fontaine-au-Prévôt, Deraise et Le Trembley. Bien que le siège de la justice civile et criminelle fût au château de Thielle, les tribunaux se tenaient à Saint-Blaise. Outre sa charge militaire, le châtelain présidait une cour de douze

juges. Il fut péager du pont de Thielle jusqu'en 1491 et cumula dès le XVIe siècle la fonction de receveur des cens et des banalités. Annexée à la châtelennie du Landeron de 1807 à 1814. Elle fut dissoute en 1848.

### Châtelennie du Landeron<sup>3</sup>

Châtelennie du comté de Neuchâtel, située au pied du Jura, à la frontière de l'ancien évêché de Bâle. Elle comprenait le bourg du Landeron, les villages de Cressier, d'Enges, de Lignièrres, de Combes et divers hameaux. Créée vers 1340 avec le bourg du Landeron, assujettie au duc d'Autriche dès 1358, donnée à titre de baronnie à Varenne, fille du comte Louis de Neuchâtel en 1373, elle fut réunie à la directe en 1415. Après la Réforme, seul territoire catholique de la principauté, Lignièrres s'en étant détaché. Un châtelain la dirigeait, assisté d'un receveur (1357-1663) et d'un maire (1338-1464). La cour de justice formée des douze membres du Petit Conseil du Landeron avait des compétences civiles et criminelles. La châtelennie fut supprimée en 1848.



<sup>1</sup>

Dictionnaire historique de la Suisse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2848.php>

<sup>2</sup>

Dictionnaire historique de la Suisse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7621.php>

<sup>3</sup>

Dictionnaire historique de la Suisse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7622.php>

Au chapitre des fusions au cours des siècles, on peut relever que l'année 1888 en a marqué plusieurs. Les plus marquantes ont été celles de la commune de Voëns - Le Maley avec Saint-Blaise, de Thielle et Wavre, et finalement de Marin et Epagnier.

Parmi les personnages historiques de la région de l'Entre-deux-Lacs, on peut citer :

- Isabelle de Géliou, née le 9 juillet 1779 à Lignièrès est une femme de lettres suisse
- Bruno Todeschini, né le 19 septembre 1962 à Couvet (mais a passé son enfance à Marin-Epagnier) est un acteur de cinéma avec plus de 20 ans de carrière. Il est nommé aux Césars en 2004 pour son rôle dans Son Frère de Patrice Chéreau
- Ivan Moscatelli, né le 15 février 1944 dans le Piémont, au Nord de l'Italie. Peintre, dessinateur, graveur, concepteur de vitraux et d'œuvres monumentales, d'installations, d'objets et de bijoux, écrivain, il vit à Wavre depuis plusieurs années

## 2 Géographie



Le Grand Entre-deux-Lacs forme une zone clairement déterminée entre les lacs de Bienne (à l'Est) et de Neuchâtel (à l'Ouest). Ses territoires se déclinent à la fois de plaines et de montagnes. Les altitudes les plus basses se mesurent aux bords des lacs. Les points culminants se trouvent pour Lignièrès à 1478 m et pour Enges à 1200 m. L'Entre-deux-Lacs est une région qui fait partie du district de Neuchâtel, étant à dominante paysagère agricole et viticole avec d'importantes activités du secondaire et du tertiaire. D'une surface de 62 km<sup>2</sup> et de densité moyenne de population (320 habitants/km<sup>2</sup>).

Deux villages sont perchés en « altitude » (Enges et Lignièrès), six villages sont disposés le long de La Thielle et aux bords

des lacs de Neuchâtel et Bienne (Le Landeron, Cressier, Cornaux, La Tène, Saint-Blaise et Hauterive). Cette région a un caractère à la fois lacustre et montagnard. Délimitée à ses extrémités Est et Ouest par les Lacs de Bienne et de Neuchâtel, elle est aussi entourée par une ceinture de forêt sur la Côte de Chaumont (au Nord) et sur le Jolimont (au Sud).

L'Entre-deux-Lacs est le trait d'union entre les cantons de Berne et de Neuchâtel (notamment par le canal de La Thielle). Enges et Lignièrès officient comme porte d'entrée dans la Région du Parc naturel de Chasseral, joyau du Jura et visible loin à la ronde.



### **3 Identités villageoises**

Centre régional d'habitat, de services et d'activités économiques comportant deux bassins de communes (Hauterive, Saint-Blaise, Enges et La Tène d'une part et Cornaux, Cressier, Lignièrès et Le Landeron d'autre part).

Le Grand Entre-deux-Lacs est constellé de 9 villages et plusieurs hameaux (constitués en 8 communes). De taille plutôt moyenne, ces villages sont relativement proches les uns des autres, abritant entre 270 habitants et près de 5'000 habitants. Les villages de plaine ont gardé un caractère de bourgs viticoles. Ceux de montagne ont une image plus agricole.

On y trouve quelques belles maisons vigneronnes et patriciennes du 17e, 18e et 19e siècle.

Des villages avec un fort patrimoine historique du Moyen-âge (Saint-Blaise, Cressier, Le Landeron) souligne cette identité villageoise.

Le cordeau viticole relie les extrémités de la région. Des vins de grande qualité en font sa renommée.

### **4 Déjà une réalité quotidienne**

De nombreux aspects de la vie publique et privée des habitants du Grand Entre-deux-Lacs se déroulent déjà au niveau supra communal.

#### Collaborations intercommunales

Au fil des ans, de nombreuses tâches sont devenues trop lourdes ou trop complexes pour les communes individuelles et les ont conduites à s'associer pour les gérer. C'est le cas par exemple pour l'évacuation des eaux, la gestion des déchets, la police du feu, les affaires sociales, l'instruction, l'enseignement, etc.

#### Sociétés locales

La vie associative du Grand Entre-deux-Lacs est riche de plusieurs dizaines de sociétés locales, actives dans le sport, la culture et les loisirs. Beaucoup de sociétés ont un ancrage historique dans leur village, même si leurs membres viennent aussi d'autres communes ; d'autres sociétés s'affirment au niveau de la région (FC Bas-Lac, fanfares, etc.).

#### Dans la vie de tous les jours

Pour nombre d'habitants, les occupations quotidiennes s'inscrivent aussi dans l'espace du Grand Entre-deux-Lacs. Dès l'enfance, les habitants de la région ont coutume de se rendre d'un village à l'autre pour toutes sortes d'activités, que ce soit l'école primaire ou secondaire, chez le médecin, chez le coiffeur, faire ses courses, à la déchetterie intercommunale, utiliser les installations sportives, à la piscine ou participer à une fête villageoise. La région est très bien pourvue en commerces et services.

Même les paroisses religieuses ont un découpage territorial qui colle exactement au territoire du Grand Entre-deux-Lacs.

### **5 Les atouts du Grand Entre-deux-Lacs**

#### La Nature

Le cadre naturel est une des richesses de la région. Il ne s'agit pas d'une nature sauvage et farouche, mais d'un espace naturel apprivoisé et aménagé de manière à permettre à l'Homme de vivre en harmonie avec son environnement. Parmi les sites naturels remarquables, il faut citer les roches de Chatoillon (Cornaux), les rives du

lac de Neuchâtel (d'Hauterive à La Tène, en passant par Saint-Blaise), les rives du lac de Biemme et les gorges du Pilouvi (Le Landeron), et finalement le Parc régional du Chasseral (Lignièrès et Enges), sans oublier le pré de La Raisse (cabane de La Raisse) à Cressier.

Les bords du canal de La Thielle, ainsi que la réserve de la vieille Thielle sont des espaces naturels fédérateurs de la région du Grand Entre-deux-Lacs.

Le cordon viticole, fil rouge de la région, est remarquable et s'inscrit dans la production de vins de grande renommée.

### La convivialité

La structure de la population, avec une forte proportion de familles, et sa distribution dans une multitude de villages et de hameaux de taille petite à moyenne, favorisent les contacts et l'intégration.

De nombreuses manifestations, locales ou plus renommées, animent les villages à tour de rôle. Foires, marchés, brocantes, festivals, fêtes du vin rythment les saisons.

Le Grand Entre-deux-Lacs n'a pas de spécialité culinaire particulière, mais propose des produits du terroir de grande renommée, comme ses vins notamment. On peut s'en régaler à la terrasse d'un restaurant, au bord des lacs, aux centres historiques des villages ou dans les métairies, à la réputation dépassant les frontières cantonales.

### Les activités économiques

Le Grand Entre-deux-Lacs participe grandement au développement du canton en offrant des activités économiques variées. Par ailleurs, la région est dévolue à poursuivre ce développement économique, notamment avec un pôle de développement économique d'importance cantonale prévu à La Tène. Pour qu'un tel pôle fonctionne, il s'agit de prévoir un développement harmonieux de l'habitat et des accès ; une concertation entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs, en matière d'aménagement du territoire, est en cours. Les infrastructures scolaires sont aussi bien structurées et sont à même de se développer.

### L'accès

Ce cadre naturel est idéalement situé et rapidement accessible par ses habitants. Ceci est un signe de qualité de vie exceptionnelle.

Les activités économiques, qui génèrent un volume important de trafic, sont très bien desservies par les accès routiers et autoroutiers. Les transports publics (encore à développer) assurent également une grande part des transports des pendulaires, que cela soit par les lignes TransN 1 ou 7, les lignes de CarPostal Marin - Le Landeron, et Saint-Blaise - Enges - Lignièrès, les lignes de chemin de fer CFF (Bienne - Neuchâtel) et BLS (Berne - Neuchâtel).

Les infrastructures hôtelières et de restauration sont un atout touristique important de la région (par exemple le site de La Tène avec son camping et son auberge, les adresses culinaires comme le Boccalino à Saint-Blaise et l'Escarbot au Landeron) et souligne bien les activités importantes dans ce domaine.

## **6 Une présence à affirmer**

Il faut bien admettre que le Grand Entre-deux-Lacs mène une existence discrète. Au point qu'il est fort peu connu hors des frontières cantonales et qu'il ne pèse pas assez dans les débats qui animent la république. Pourtant, le Grand Entre-deux-Lacs mérite d'affirmer son identité propre, en regard de son importance économique, culturelle et touristique, et de prendre son destin en main.

### Poids politique dans le canton

Au classement des communes neuchâteloises par le nombre d'habitants, la première commune du Grand Entre-deux-Lacs n'est qu'au 8<sup>e</sup> rang (La Tène). Autant dire que son poids dans les décisions politiques cantonales est relativement faible, et les autres communes encore moins. Cependant, si toutes les communes du Grand Entre-deux-Lacs fusionnent, elles formeront alors la troisième plus grande commune du canton, derrière La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, mais devant Val-de-Ruz et Val-de-Travers. Cela en fera un interlocuteur incontournable des autorités cantonales et lui permettra de revendiquer légitimement une meilleure écoute et un supplément d'autonomie, notamment dans des dossiers complexes comme le projet de centrale électrique à gaz naturel de Cornaux, ou le pôle de développement économique de La Tène.

Le poids des communes			
Aujourd'hui		Après la fusion	
1. La Chaux-de-Fonds	37582	1. La Chaux-de-Fonds	37582
2. Neuchâtel	32819	2. Neuchâtel	32819
3. Val-de-Ruz	15771	3. Grand E2L	19615
4. Val-de-Travers	10864	4. Val-de-Ruz	15771
5. Le Locle	10117	5. Val-de-Travers	10864
6. Peseux	5770	6. Le Locle	10117
...		7. Peseux	5770
8. La Tène	4843	...	
11. Le Landeron	4437		
...			
31. Lignièrès	961		
46. Enges	257		
Situation au 31.12.2012			

## **7 Porte d'entrée du canton depuis la Suisse alémanique**

La position de cet espace naturel et d'activités économiques majeures, à proximité de la capitale cantonale et de ses activités de centre urbain, lui réserve un rôle particulier et prépondérant à la suite du tissu urbain des bords du lac de Neuchâtel, comme passage dans l'Arc jurassien et comme porte d'entrée depuis la Suisse alémanique, pour autant qu'il s'exprime d'une seule voix. Ce partenaire d'importance pourrait offrir des alternatives intéressantes permettant d'aménager un espace déjà bien exploité, mais avec une vision globale d'une région appelée encore à se développer. **Au lieu d'être un « fourre tout » à une extrémité du canton, choisissons d'être un écrin et une porte d'entrée du canton à haute valeur ajoutée.**

### Une identité à préserver dans une région lacustre et comme passage dans l'Arc jurassien

Le Grand Entre-deux-Lacs possède une identité et des spécificités exceptionnelles qu'il peut faire valoir bien au-delà des frontières cantonales, et même nationales, notamment en matière d'activités économiques et touristiques. Pour y parvenir, il est nécessaire que le Grand Entre-deux-Lacs sauvegarde de manière concertée son

patrimoine et les atouts qui font son charme, et développe au niveau régional une stratégie et une communication cohérente.

## **8 Des inquiétudes infondées**

Inévitablement et comme pour tout changement important, la perspective d'une fusion de communes génère un certain nombre d'incertitudes et de craintes parmi la population et les élus. La perte d'identification des citoyens à leur commune est un de ces éléments d'inquiétudes infondées.

### Perte d'identité ?

En cas de fusion, il s'agira de donner un nom à la nouvelle commune et à ses habitants, noms dans lesquels ils doivent se reconnaître. Pour autant, les noms des villages (localités) et les éléments qui participent à leur identité ne disparaissent pas. Un habitant de Cornaux restera un « Corbanetch ». De même, les sociétés locales n'ont pas de raison de changer de nom : la fanfare l'Espérance de Cressier ou le FC Marin-Sports continueront de s'appeler ainsi.

### Déficit démocratique ?

Les autorités exécutives et législatives verraient se réduire nettement le nombre de leurs membres en cas de fusion. Est-ce un problème ? Aujourd'hui, le Grand Entre-deux-Lacs mobilise 40 conseillers communaux et plus de 250 conseillers généraux pour traiter, simultanément et en divers lieux, des mêmes problèmes. Les communes peinent à trouver des volontaires disposant du temps et des compétences nécessaires pour faire face à des tâches exigeantes et chronophages. De fait, plusieurs Conseils communaux et généraux sont incomplets à ce jour.

En réalité, l'autonomie communale se réduit comme peau de chagrin et la plupart des décisions importantes sont déjà prises au niveau régional, au travers des syndicats intercommunaux, voire au niveau cantonal. L'augmentation des interdépendances et de la complexité des problèmes à résoudre a déjà conduit les communes à multiplier les accords de collaboration, mais leur pilotage politique, par l'intermédiaire de conseillers communaux qui font la navette entre leur Législatif et l'instance intercommunale, souffre d'une certaine lourdeur. Dans certains domaines techniques, il est de plus en plus souvent nécessaire de faire appel à des experts ou à des fonctionnaires cantonaux ou fédéraux, sans légitimité électorale et qui ignorent parfois les spécificités locales.

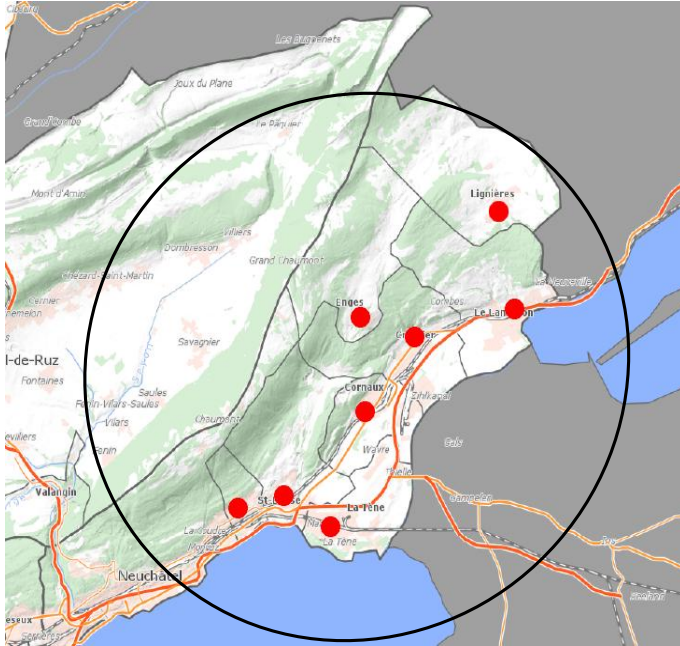
Au contraire, une commune unique munie d'une structure politique et administrative en adéquation avec les besoins d'aujourd'hui permettrait une gestion plus efficace et transparente des domaines d'actions qui concernent le Grand Entre-deux-Lacs, voire même de reconquérir une part d'autonomie cédée aux syndicats intercommunaux et au Canton. La démocratie retourne à la commune, elle n'est plus dispersée et affaiblie dans une multitude d'associations.

### Sentiment de proximité ?

Il est bien agréable de disposer d'un bureau communal à deux pas de chez soi, surtout si l'on n'est pas très mobile. Il est rassurant de se dire que les membres des autorités locales se préoccupent du bien de chacun et comprennent ses besoins parce qu'ils sont «du coin».



Ces sentiments ne doivent pas changer. La réorganisation en commun de



Disposition actuelle des administrations dans le Grand Entre-deux-Lacs

l'administration et des services communaux doit permettre de trouver des synergies et de gagner en efficacité, mais sans pénaliser la population. Un certain degré de centralisation sera probablement utile, mais l'accès aux prestations doit être garanti à tous, selon des modalités qui restent à définir (calendrier d'ouverture, rotation des bureaux, prestations à domicile, centralisation informatique des dossiers).

En ce qui concerne la représentativité de la population, la loi cantonale garantit au minimum un siège au nouveau Législatif pour les anciennes communes.

Par ailleurs, le projet de fusion prévoit de maintenir une certaine autonomie locale, avec la création de conseils de localités, élus par le peuple.

## 9 Des projets d'avenir

**Quels avantages** peuvent amener à la population une commune unique, que les communes actuelles ne pourraient pas lui apporter, ou plus difficilement ? **Quels projets** permettront à cette commune d'assurer à ses habitants une qualité de vie et un développement harmonieux ? Ce sont là des questions centrales de ce projet de fusion.

Aujourd'hui déjà, les communes du Grand Entre-deux-Lacs concertent leurs actions dans le souci de favoriser le développement de la région, au travers d'un contrat de région (Région Entre-deux-Lacs : Le Landeron, Cressier, Cornaux, Lignières et Enges) et d'un contrat d'agglomération (COMUL : Hauterive, Saint-Blaise, La Tène). Ces contrats ont été signés avec le Canton de Neuchâtel, en 2007. Ces documents énumèrent un certain nombre de mesures destinées à concrétiser le projet de territoire qui s'articule selon les axes suivants :

### COMUL

- a) créer des pôles de développement économique et d'urbanisation attractifs et favoriser l'accueil des habitants, des entreprises et des institutions
- b) développer ensemble une offre d'équipements et de services performante et attractive à l'échelle de l'agglomération
- c) dynamiser les échanges à l'intérieur de l'agglomération et assurer la desserte des pôles de développement et d'urbanisation par un système de transports publics performant
- d) développer et valoriser le dynamisme culturel de l'agglomération, aussi bien en tant qu'enjeu touristique qu'en tant que facteur de promotion de la qualité de vie;
- e) faire rayonner le réseau urbain neuchâtelois en tant qu'entité dynamique et attractive

### **Entre-deux-Lacs**

- f) assurer un développement harmonieux de la région de l'Entre-deux-Lacs sur le principe d'une répartition des fonctions, charges et bénéfices entre les communes
- g) développer l'agritourisme et le vititourisme dans la région de l'Entre-deux-Lacs
- h) améliorer les conditions d'accessibilité en transports publics
- i) anticiper le développement économique et territorial de la région de l'Entre-deux-Lacs

La plupart des mesures issues des axes de développement ci-dessus ont été initiées, même si les processus sont parfois laborieux. Il est évident que certaines de ces mesures, telles que le développement territorial (a, f et i), le développement des transports en commun (c et h) et enfin valoriser le dynamisme culturel, sportif et touristique (d et g), seront réalisées de facto ou grandement facilitées par une fusion. Plus encore, celle-ci devrait permettre d'élargir la vision de ces contrats et de dynamiser leur réalisation !

Sur la base des éléments développés dans les chapitres précédents et suivant l'esprit des Contrats de région et d'agglomération, plusieurs axes de développement de la dimension sociétale semblent se dégager.

#### L'aménagement du territoire

L'essor très probable des activités économiques du Grand Entre-deux-Lacs (le pôle de développement économique d'importance cantonale de La Tène prévoit entre 2'000 et 3'000 places de travail supplémentaires) exigera une concertation globale de l'aménagement de nouvelles zones dévolues à l'habitation. Avec une approche s'inscrivant dans le développement durable, il est de la responsabilité des politiques de minimiser au mieux les déplacements pendulaires en prévoyant des zones d'habitation et des moyens de transport en adéquation.

Seule une concertation globale permettra de tirer au mieux le potentiel de chaque commune sur les possibilités territoriales, tout en respectant le caractère de chacune. Une seule grande commune serait le niveau politique optimal pour y parvenir.

#### Les transports

L'offre actuelle en transports publics, bien que très bien développée s'agissant des communes de la COMUL, est jugée insatisfaisante pour les communes de l'Entre-deux-Lacs, en particulier pour les communes de Cornaux, Cressier, Le Landeron, Lignières et Enges. Le futur détournement de la ligne 7 (Corcelles-Cormondèche - Neuchâtel - Hauterive - Marin) par les Champs-Montants, suite aux travaux de déplacement de l'autoroute et de la sortie de Marin, sera l'occasion de repenser le réseau de desserte de la capitale cantonale aux reste des communes de l'Entre-deux-Lacs, mais en attendant il y a un certain nombre de points encore critiques à aborder, notamment l'optimisation de la liaison CarPostal Marin - Le Landeron, déjà bien utilisée pour les transports scolaires. Là aussi, une seule grande commune aura plus de poids et d'efficacité pour piloter cette réflexion avec les compagnies de transports, que 8 communes défendant leurs intérêts en ordre dispersé.

Les actions visant à promouvoir la mobilité douce pourront également être renforcées. On peut évoquer la liaison entre les lieux de villégiature comme les campings de La Tène et du Landeron. Par ailleurs, en regard d'un futur développement économique, les accès en mobilité douce sont intéressants à étendre.

#### Le paysage

La qualité des paysages du Grand Entre-deux-Lacs contribue indéniablement à son pouvoir d'attraction et à la qualité de vie de ses habitants. Cette richesse est menacée par la croissance des activités économiques et démographiques ainsi que



la pression foncière. Le danger existe d'un développement anarchique de zones d'habitation dans chaque commune, provoquant le mitage du territoire.

Une fusion permettrait d'établir plus rapidement et plus efficacement un Plan Directeur Régional visant à orienter le développement des équipements et des zones d'habitation dans l'intérêt de toute la région, et à préserver - voire reconstituer - les éléments caractéristiques du paysage (par exemple la mise en valeur des bourgs historiques).

#### Les services à la population

La crainte d'une diminution des services de proximité est présente chez les citoyens, et la rationalisation de l'administration devra se faire en toute intelligence, tenant compte de certaines spécificités locales et démographiques. Les familles seront sensibles à la proximité des écoles, surtout pour les plus petits. Il y a également une forte attente concernant les structures d'accueil pré et parascolaires. Là également une concertation au niveau d'une seule commune, permettra de déterminer les besoins de la région en tenant compte du lieu de travail et d'habitation des familles afin de tendre à réduire autant que faire se peut les transports, tout en maintenant la proximité nécessaire, notamment pour les structures parascolaires.

Comme déjà mentionné, une fusion n'aura pas nécessairement d'impact sur les sociétés locales. On peut néanmoins envisager à l'avenir une meilleure coordination des manifestations et spectacles, ainsi qu'une politique de soutien plus uniforme et rationnelle, par exemple en privilégiant les sociétés formatrices ou les manifestations avec un réel rayonnement régional, voire supra régional.

La question des besoins et les attentes des personnes âgées du Grand Entre-deux-Lacs pourraient trouver de meilleures réponses au sein d'une seule grande commune (mobilité, soins à domicile, etc.).

#### Le rayonnement extérieur de la région

Les forces vives qui tentent actuellement chacune de leur côté de promouvoir la région du Grand Entre-deux-Lacs s'épuisent par manque de moyens et de vision d'ensemble sur une image commune, au travers de laquelle l'ensemble des habitants peuvent s'identifier. Le sentiment d'appartenance à une collectivité plus large, par une fusion, dynamisera les initiatives dans ce sens.

De plus, les mesures mises en œuvre auront un niveau de crédibilité plus grand afin de profiter des soutiens financiers prévus par la Loi cantonale sur le tourisme. Soutien que des communes esseulées ont peu de chance d'obtenir.

#### Des finances saines et adaptées à un projet de société

Ce projet de fusion ne s'inscrit pas simplement dans une équation qui tendrait à rechercher au travers de la fusion, une baisse des impôts, de réaliser des investissements impossibles ou à régler des problèmes financiers récurrents, comme finalité.

Bien au contraire, même si des économies d'échelles sont possibles et souhaitables, une fusion de communes n'a jamais posé comme objectif principal une fiscalité à ras les pâquerettes, uniquement pour pouvoir dire que la fusion a fait baisser les impôts. La fiscalité devra s'adapter aux souhaits et options retenus qui formeront une nouvelle commune. Les processus politiques, administratifs et techniques doivent pouvoir être optimisés avec les moyens nécessaires, mais en profitant d'une plus grande marge de manœuvre économique. Les capacités financières de chaque collectivité doivent être mises au service de la nouvelle commune pour atteindre un niveau de conduite politique et de prestations administratives et techniques de bon niveau, en s'inscrivant dans un projet d'avenir et au profit des générations futures.

## 10 Mesures du projet de société

### Plan d'aménagement régional

Elaborer un plan d'aménagement régional - théoriquement possible en l'état actuel mais impraticable avec 8 communes - pour permettre d'organiser le territoire de manière cohérente et de mettre en place une politique de développement territorial en tenant compte du développement de la région, avec les actions suivantes :

- favoriser le développement économique dans des endroits stratégiques, attractifs, confinés et garantissant le maintien de la qualité de vie
- assurer un développement harmonieux du territoire, tenant compte des besoins de nouvelles zones d'habitat en lien avec le développement économique de la région
- maintenir le caractère des anciens bourgs afin de soigner l'image de la région et dynamiser l'attrait touristique
- souligner les activités viticoles et agricoles avec le maintien ou la création de zones protégées
- déterminer une stratégie environnementale en favorisant les quartiers et constructions s'inscrivant dans le développement durable (écoquartiers), pour ainsi en faire une « marque de fabrique » de la région
- développer ou optimiser des zones pour l'événementiel, l'accueil touristique et culturel

### Transports

Le grand défi en matière de transports est d'améliorer l'offre en transports publics pour optimiser le lien du Grand Entre-deux-Lacs avec la capitale cantonale dans un premier temps et les villes d'importance régionale dans un second temps (Bienne, Fribourg, Berne). Les actions suivantes sont à envisager :

- détournement de la ligne TransN 7 sur les Champs-Montants afin d'assurer la desserte des activités économiques des Champs-Montants et des Perveuil
- création d'une ligne de correspondance en direction de l'Est avec la ligne 7, probablement à la gare BLS de Marin-Epagnier (ligne pendulaire pour les travailleurs venant de l'Est du canton au pôle de développement économique de La Tène)
- aménagement de l'interface TP de Saint-Blaise afin d'assurer des lignes TP sur Enges - Lignièrès et Cornaux - Cressier - Le Landeron, avec desserte des activités de Cornaux et Cressier et correspondance avec les lignes TransN 1 et 7 et BLS (Berne-Neuchâtel)
- concept harmonisé des zones 30 km/h
- transfert modal avec la création d'option P+R
- planification et aménagement de pistes cyclables et mise à disposition de vélos en libre accès

### Service à la population et gouvernance

Une fusion permet d'optimiser le processus politique et administratif, mais ne doit être fossoyeuse de proximité. Une centralisation est toutefois probable. Elle pourrait être mise en place avec les mesures suivantes :

- regroupement des guichets des huit communes actuelles sur trois sites (au maximum), tenant compte des flux de déplacement « naturels » des populations
- réorganiser la localisation des guichets régionaux actuels
- étendre la mise à disposition de prestations sur Internet
- professionnaliser l'Exécutif à 100%
- rapatrier des compétences aujourd'hui externalisées (architectes-conseils, ingénieurs-conseils, etc.) avec des compétences internes

## 11 Conclusion

Il est vrai que la régionalisation est en marche et que bon nombre des mesures envisagées ci-avant pourraient également être réalisées sans que les communes fusionnent.

Pourtant, un certain nombre de termes reviennent de manière récurrente et qui souligne la cohérence de la fusion :

- coordination sur l'ensemble du territoire
- rationalisation et simplification
- égalité de traitement et harmonisation
- spécialisation, professionnalisation des services
- dynamisme, accélération des processus
- synergie, efficacité et économies d'échelles
- autonomie de décision et crédibilité face à l'Etat

Ces termes illustrent à merveille les avantages prépondérants qu'une fusion apporterait dans le développement futur de notre région, de la qualité de vie de ses habitants et du positionnement sur l'échiquier politique cantonal et supra cantonal.